



SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2014

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2014 327
2. Présentation de l'avant-projet de la Piscine découverte 328
3. Informations sur la situation de la caisse de pensions du personnel communal 335
4. Réponse au postulat de M. Alphonse Alonso portant sur la création d'une centrale d'achats 338
5. Réponse au postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur les horaires d'ouverture des guichets de l'administration et sur l'accessibilité de l'urne lors du vote par correspondance 341
6. Divers 347

--



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2014

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En cette date du 3 novembre 2014, permettez-moi de vous saluer chaleureusement, de vous remercier de votre présence et d'ouvrir officiellement la dixième séance du Conseil général de la législature.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Gay-des-Combes ;
- de M. Khaled Hachem, Responsable de la salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 3 octobre 2014, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre Règlement.

Avant de passer à l'appel nominatif, le Bureau souhaiterait vous faire part d'une démission au sein de notre Conseil général. Nous vous communiquons la démission pour raisons personnelles de M. Gabriel Fabris, Conseiller général démocrate-chrétien. Entré en cours de période, lors de la législature 2004-2008, nous le remercions sincèrement pour son engagement au sein de notre Conseil général. Avec son départ, nous perdons également le Président de la commission Edilité et Urbanisme. Des élections se tiendront lors de notre prochaine séance pour le remplacer au sein de la commission Edilité et Urbanisme, ainsi qu'à la commission Agglomération, où il occupait un siège de suppléant. Nous élirons aussi une nouvelle personne à la tête de la commission Edilité et Urbanisme.

Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

Présents : 50 Conseillers généraux

Absents : Daniel Bernasconi, Antonio Serge Dias Ribeiro, Gilles Mauron, Damien Raboud, Gérald Reber, Fabienne Rime, Sarah Rivoire, Melina Schor, Jean-Michel Truffer et Quentin Zürcher.

Il y a 10 Conseillers généraux excusés, nous sommes donc 50. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Voici une communication du Bureau. D'entente avec le Conseil municipal, le Bureau a le plaisir de vous communiquer, à titre prévisionnel et sous réserve de confirmation le moment venu, les dates des séances du Conseil général pour l'année prochaine. Elles se dérouleront les 16 mars, 15 juin, 21 septembre, 9 novembre et 14 décembre 2015. Chers collègues, souhaitez-vous vous exprimer concernant ces points ?



Si tel n'est pas le cas, nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2014.

Y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Non. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ? Non plus.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2014 est donc accepté à l'unanimité.

Je remercie notre Secrétaire Laetitia Besse pour son excellent travail. Comme habituellement, ce procès-verbal, ainsi que les différents rapports, seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey.

Nous passons maintenant au point

2. Présentation de l'avant-projet de la Piscine découverte

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Pour rappel, suite à une question de la Cheffe du groupe Gauche plurielle, Mme Anne-Laurence Franz, posée lors de notre séance du 9 décembre 2013, dans le cadre de l'étude du budget 2014, le Conseiller municipal Jean-Marc Tornare s'était engagé à présenter devant le Conseil général un avant-projet de la piscine découverte. Monsieur le Conseiller municipal Tornare, je vous cède la parole.

Intervention du M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energie et Développement durable

Merci Monsieur le Président.

Messieurs les Présidents, Mesdames Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames Messieurs, chers collègues,

J'ai effectivement le plaisir de vous présenter l'avancement des travaux concernant l'assainissement de la piscine à ciel ouvert de la ville de Monthey. Vous le savez probablement, cette piscine a un certain âge, puisqu'elle a été construite en 1968, et aujourd'hui l'urgence d'un assainissement total, à savoir des vestiaires, des bassins, des installations techniques et de la buvette, est plus que nécessaire.

En 2009, une étude préliminaire a été effectuée par le bureau Janser & Partner AG, dans le but de définir le concept général d'assainissement de cet ouvrage. L'avant-projet que je vous présente ce soir consiste au développement de cette étude préliminaire.

Vu la nature particulière de l'objet et dans le but de maîtriser l'ensemble des connaissances nécessaires à cette étude, le bureau Janser s'est entouré des bureaux suivants : Delaloye Architectes SA, Kurmann et Cretton ingénieurs civils, Gillioz et Dayer à Climat SA, qui travaillent dans le domaine de la technique du chauffage, de la ventilation et du sanitaire, ainsi que Bühler Engineering, dont la spécialité est les installations électriques.

Pour définir le cadre de l'investigation, il a été nécessaire de procéder à des études préliminaires, afin d'arrêter les mesures d'assainissement à réaliser dans les domaines suivants :



- Tout d'abord, la sécurité : il s'agit bien sûr en priorité d'assurer dans le fonctionnement de cette piscine, la sécurité des personnes et des installations.
- La législation : puisque l'exploitation d'une piscine est soumise aux lois concernant l'hygiène notamment.
- L'exploitation de cette même piscine : pour assurer la pérennité de ce site.
- Les finances : à savoir l'optimisation des investissements, surtout en tenant compte de l'état des finances de la commune de Monthey, qui sera appelée à financer ce projet, sous forme d'un prêt à l'Association de la piscine de Monthey.

Avant de passer au descriptif proprement dit, rappeler ici quand même que certaines options ont été écartées au départ. A savoir, tout d'abord, le déplacement de cette piscine dans un autre lieu. Il semblait utile d'écarter cette option. Mais celle de l'endroit actuel a été bien sûr retenue, compte tenu de sa situation privilégiée, à l'abri des intempéries, du vent en tout cas, et idéalement placée, proche du centre-ville. Une autre option qui était assez séduisante au départ, à savoir la construction d'une bulle sur cette piscine, pour pouvoir l'utiliser l'hiver, a également été écartée. Tout d'abord pour des raisons financières, puisque si vous devez utiliser un tel ouvrage l'hiver, il faut chauffer, isoler toutes les infrastructures et là, financièrement, cela aurait été une dépense démesurée par rapport aux besoins.

Enfin, je me permets maintenant de présenter grossièrement l'avant-projet, tel qui vous est présenté à l'arrière. Tout d'abord, vous dire que les changements qui seront visibles dans cette modification ne sont pas très spectaculaires. Il s'agit d'avoir des bassins, des plages, et des infrastructures, telles que les vestiaires et la buvette, mais une réflexion a quand même été faite pour optimiser ce lieu. En premier lieu, vous dire que l'infrastructure telle qu'existante aujourd'hui, a fait ses preuves depuis longtemps. L'architecte qui avait construit cet ouvrage en 1968 a eu une belle vision de la situation et cette piscine de Monthey est reconnue loin à la ronde pour ses qualités fonctionnelles, raison pour laquelle elle est maintenue dans son infrastructure générale, telle qu'elle existe aujourd'hui.

Quelques modifications quand même. Tout d'abord, la butte qui existe du côté du rond-point côté poste de gendarmerie sera aplanie, dans l'objectif de gagner de la place de plage et de faire en sorte que toute la partie qui longe l'Avenue du Simplon sera plus ou moins plane et permettra une utilisation plus grande encore de l'espace vert. Autre élément pour augmenter la surface disponible en espace vert est le déplacement du bassin non-nageur, qui est visible sur le slide derrière moi, où il faut imaginer que le bassin non-nageur actuel arrive à peu près à mi-largeur du bassin olympique. Autre nouveauté aussi dans le projet de manière générale, c'est le déplacement des locaux techniques du côté du chemin du Muveran, tout proche du bassin olympique, de sorte à diminuer les distances qui existent entre le traitement de l'eau et les bassins qu'il s'agit de traiter. Cela permet également un accès du côté du chemin du Muveran pour les locaux techniques. Autre nouveauté qui est plus ou moins rattachée à cet objet du bassin technique, c'est la création de gradins, à la fois pour servir de solarium aux gens qui se baignent à la piscine, mais également des places utiles pour des spectateurs, lors de manifestations telles que water-polo ou championnats de natation. Une autre



particularité, c'est la séparation du plongeoir, qui est demandée pour des raisons sécuritaires. Le bassin plongeoir, on évite que des nageurs évoluent au-dessous des plongeoirs, raison pour laquelle il a été séparé. Enfin, une nouveauté peut-être, c'est la création d'un aspect ludique. C'est le seul, je dirais, investissement de confort qui sera réalisé dans cet investissement, à savoir deux toboggans, qui figurent sur le schéma qu'il y a derrière moi, ainsi qu'un bassin avec de l'eau qui circule comme en voit dans certaines piscines. Le bassin dit « pataugeoire », lui, ne sera pas modifié dans cet avant-projet.

Donc, si on vient maintenant dans les détails liés à l'investissement qui sera fait. Tout d'abord, la démolition complète du second-œuvre et du dallage et on garde l'ossature principale des bâtiments. Comme ils sont dans un état assez lamentable, on peut dire le mot, ils seront assainis et aussi renforcés d'un point de vue parasismique, pour répondre aux exigences légales en la matière. Les sanitaires, ainsi que les vestiaires, seront complètement refaits. Les ailes des vestiaires seront complétées pour disposer de modules complets. L'entrée principale sera réaménagée. Une nouvelle cuisine, ainsi qu'un kiosque, seront construits à l'endroit actuel de leur existence. Une rénovation des cabines extérieures est bien sûr envisagée. Et pour répondre aussi aux exigences que la ville de Monthey s'est mise en termes de développement durable, c'est l'installation sur le toit des vestiaires et des infrastructures de panneaux photovoltaïques.

Concernant le bâtiment technique et les gradins, qui seront je le rappelle déplacés de l'endroit actuel vers le côté est de la piscine du côté du Mueran, ce bâtiment sera fait en béton armé. Il regroupera toutes les installations techniques de la piscine, du traitement de l'eau. Il sera également le lieu où on entrera dans le futur avec le chauffage à distance de la SATOM. Et enfin, on trouvera au rez-de-chaussée, des locaux pour les sociétés sportives, des WC pour les baigneurs et la nouveauté que j'ai mentionnée tout à l'heure, des gradins sur toute la longueur du bassin olympique, pour à la fois profiter du soleil ou pour des manifestations sportives qui devraient avoir lieu dans cette piscine.

Quelques mots rapidement sur la technique. Donc les bassins qui seront mis en place seront des bassins totalement en inox. Si on doit les changer aussi aujourd'hui, c'est parce que les exigences légales nous imposent un renouvellement de l'eau nettement supérieur à ce qui se passe aujourd'hui. Donc, l'alimentation se fera depuis le fond des bassins et le débordement de l'eau se fera par des rigoles périphériques. L'avantage de ce système aussi, ce sont des parois auto portantes, ce qui fait qu'on peut poser ces bassins dans le trou qui sera aménagé pour l'occasion et un remblayage peut se faire directement contre l'inox. J'ai parlé du bassin plongeoir aussi, qui sera construit au sommet du bassin olympique. Sa profondeur sera de 4 mètres, son revêtement en inox aussi, et la nouveauté qui est là, c'est un plongeoir de 5 mètres, qui n'existe pas aujourd'hui dans l'installation actuelle.

Les bassins ludiques seront également en inox. Donc la zone ludique consiste à l'arrivée de toboggans, de ce fameux canal à contre-courant et également des buses de massage qui seront disposées en périphérie. La zone non-nageur, elle aura droit, elle, à des jeux flottants. Les toboggans sont composés d'un élément droit et large, on peut se glisser dans le fond, et l'autre tel que celui qui existe



aujourd'hui, en lacet. Vous avez en illustration là, des exemples de constructions similaires qui ont été faites à la piscine de Prilly.

La pataugeoire, elle, est conservée telle qu'elle est là, la seule différence, c'est qu'il faudra la relier au traitement de l'eau.

Les plages, les alentours des bassins, seront composés de dalles en ciment, c'est standard. Les aménagements extérieurs, je l'ai déjà mentionné, on va remodeler la topographie, c'est-à-dire couper cette butte qui se trouve du côté du rond-point de l'Avenue du Simplon, de remblayer la parcelle et de faire une haie à l'extrémité ou à la périphérie de cette piscine, pour isoler un peu l'installation de la route du Simplon.

Le gros dilemme qui s'est posé pour cette amélioration, pour cet assainissement, c'était comment est-ce qu'on va pouvoir réaliser cet investissement assez conséquent sans fermer la piscine ? C'était une des exigences aussi de l'Association de la piscine, qu'on peut bien comprendre et admettre. Et l'ensemble des bureaux qui ont été mandatés pour ce travail sont arrivés à la conclusion que c'était possible de faire cet investissement sans fermer la piscine, toutefois quand même avec certains aménagements techniques, de faire ce travail en plusieurs phases. Et la première phase, qui démarrerait en 2016 pendant la fermeture de la piscine, c'est d'attaquer la partie qui touche le bassin non-nageur, de faire les travaux d'aménagement topographiques, c'est-à-dire le nivellement de la butte, de commencer les travaux techniques qui touchent au bassin ludique, de faire les fondations et d'attaquer un maximum la construction du bassin ludique. Pour la deuxième phase, pendant que la piscine est ouverte, il y aurait une séparation qui sera construite, une isolation si vous voulez des deux parties de la piscine. Et là, on termine les travaux qui étaient initiés sur le côté des bassins ludiques, à savoir terminer les aménagements extérieurs, terminer les plages du bassin ludique et le bassin lui-même pour l'ouverture, tout en laissant la piscine olympique et le bassin non-nageur ouverts pendant cette période de transformation. Pour la dernière phase, c'est-à-dire durant la fermeture de la piscine à la fin de la saison 2017, c'est de faire en deux lots différents le bassin olympique, de terminer le bassin ludique, de réaliser le bassin technique et de faire l'assainissement, tel que projeté, des vestiaires et de la buvette. Ce qui nous amènerait en mai 2018 à l'ouverture complète de la nouvelle piscine transformée selon les plans proposés.

Le devis estimatif, donc un montant assez conséquent, c'est 15 millions de francs, ils sont estimés à l'heure actuelle à plus ou moins 20%.

Donc, si on récapitule, c'est :

Vestiaires et buvette	:	CHF	3'800'000.-
Le bâtiment technique à l'extrémité du bassin olympique	:	CHF	3'300'000.-
Le bassin olympique	:	CHF	2'000'000.-
Le bassin plongeur	:	CHF	900'000.-
Le bassin ludique	:	CHF	3'000'000.-



L'adaptation des conduites pour la pataugeoire	:	CHF	127'000.-
Les aménagements extérieurs	:	CHF	800'000.-
Les différentes plages	:	CHF	400'000.-
Frais secondaires et imprévus	:	CHF	650'000.-

A noter qu'à chacune de ces rubriques, il n'y a aucune marge qui a été prise, aucune réserve financière, par contre les 640'000 francs tiennent compte de cet élément.

Donc, si on fait une récapitulation de la planification financière, les investissements requis sont de l'ordre d'un demi-million en 2015. Ils sont en partie déjà adoptés par le Conseil général, qui avait accepté le montant de 530'000 francs pour l'étude, à la fois cette pré-étude qui a coûté 150'000 francs et l'étude de détail, qui elle va coûter 380'000 francs.

En 2016 :

Etape 1	:	CHF	2'500'000.-
Fin de l'étape 1 et étape 2	:	CHF	7'500'000.-
Fin des travaux	:	CHF	4'500'000.-

Là j'ai mis quelques éléments qui sont pas très lisibles, je pense, pour la plupart d'entre vous. C'était pour montrer un peu ce qui se passe dans d'autres piscines, où on a investi aussi des montants assez conséquents, 14 millions à Prilly, 12 millions sauf erreur à Renens. Et aussi les possibilités d'exploitation, je ne veux pas trop m'attarder là-dessus, mais pour dire que si la piscine de Monthey devait se construire selon la présentation que je viens de vous faire, on pourrait absorber dans cette piscine 100'000 personnes par an, c'est-à-dire à peu près l'ordre de grandeur, 3'000 personnes par jour.

Les prochaines étapes qui sont liées à ça, c'est bien sûr de la part de l'Association de la piscine de Monthey, de faire une recherche financière pour minimiser l'investissement ou le prêt que la commune devrait faire à l'APM, c'est-à-dire une souscription. C'est également chercher toute source de financement externe à la commune qui serait possible. C'est aussi demander aux communes environnantes de contribuer à cet investissement à caractère régional, mais qui est quand même assez conséquent.

Vous avez accordé, comme je l'ai dit tout à l'heure, un montant de 380'000 francs dans les 530'000 francs qui étaient accordés au préalable et ce montant est destiné à l'étude de détail et cette étude de détail a déjà démarré, pour mettre à l'enquête publique ces différents travaux dès l'année prochaine.

Au niveau de la suite également, il y a la mise en place d'un comité de pilotage qui a été approuvé par le Conseil municipal et qui sera composé de la Cheffe du service Bâtiments et Urbanisme, du Chef du service des Finances ici présent, de la Responsable du service des Sports ainsi que de deux membres de l'Association de la piscine de Monthey. Alors, on espère vivement bien sûr que, lors de la présentation du prochain budget, on va pouvoir vous montrer à la fois le projet



définitif, mais également le plan financier qui servira à réaliser ce projet d'envergure, mais qui est absolument nécessaire pour la ville de Monthey, compte tenu de la piscine d'aujourd'hui.

Je vous remercie pour votre attention et je suis bien sûr prêt à répondre à toute question que vous seriez prêts à me soumettre.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Conseiller municipal. La parole est au Conseil général. Y a-t-il des questions dans la salle ? Oui, Monsieur Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (EPM)

Messieurs de la Municipalité bonsoir, chers collègues également bonsoir, J'ai une petite question par rapport à la présentation à laquelle on a eu droit ce soir pour la piscine. Par rapport au montant et au budget des 15 millions, je salue la décision de la Municipalité d'avoir opté également pour des recherches de financements extérieurs à la commune, également via les communes voisines, je pense que c'est une excellente idée. Néanmoins, j'aimerais juste revenir sur le tableau si possible. En ce qui concerne le budget, on parle de 15 millions, et si j'ai bien compris, le budget réserve pour imprévus est de 600'000 francs. Ça me paraît bien peu quand on sait que quand lorsqu'on construit par exemple une maison, on prévoit en général 10% du budget global, pour les imprévus financiers. J'aimerais déjà savoir s'il y a quelque chose qui a été également soulevé par rapport à ce calcul-là, dans ce sens-là, et notamment définir dans quelles proportions le montant du budget aurait été réparti, notamment par exemple avec les communes voisines et les financements extérieurs. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Aviolat. La parole est toujours au Conseil général. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Bonsoir.

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Monsieur Tornare, Au nom du groupe Gauche plurielle, je vous remercie pour cette présentation. Nous nous réjouissons de l'avancement de ce projet. Suite à ce que vous nous avez exposé ce soir, nous avons deux petites questions. Tout d'abord, pourriez-vous nous dire pourquoi dans la planification des travaux, il est prévu de commencer par la construction des bassins avant celle de l'entrée et des vestiaires ? Ne faudrait-il pas se préoccuper de la sécurité et du confort des personnes en premier ? Deuxièmement, pourriez-vous nous indiquer jusqu'à quel stade de réflexion a été menée l'utilisation de la piscine, utilisable été comme hiver ? Cette question nous préoccupe, vu les problèmes rencontrés actuellement au niveau de la piscine du Reposieux. Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Franz. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Monsieur Tornare, je vous passe la parole.



Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies et Développement durable

Merci.

Messieurs les Présidents, Mesdames Messieurs,

Tout d'abord, réponse à Monsieur Aviolat. Je rappelle ici qu'il s'agit d'un avant-projet à plus ou moins 20%. L'objectif de cette étude, c'était d'avoir une enveloppe globale financière, qui permette aussi de répondre clairement au cahier des charges qui a été fourni par l'Association de la piscine de Monthey. La discussion qui concerne les objets que vous venez d'évoquer aura lieu ici-même devant ce Conseil, lorsqu'il s'agira de mettre au budget le montant définitif. Donc, nous allons faire l'étude de détail maintenant et nous arriverons avec un montant qui sera beaucoup plus précis, et je dirais même qu'il sera à plus ou moins 0%. Là, l'incertitude qui existe, bien sûr, elle est là, parce que beaucoup d'éléments doivent encore être discutés, je pense notamment à quel type de restaurant ou de buvette nous voulons pour cette piscine dans l'avenir et toutes ces choses-là qui ont été discutées de manière assez large. Mais dans le montant de 650'000 francs qui figure là a été pris en compte pour ces différentes variations. Mais je crois que ce qui est surtout important, c'est que lorsque le montant final vous sera proposé, vous aurez là des réponses beaucoup plus précises à la question qui est posée, puisque cette étude-là permettra justement d'écarter ou d'éliminer toutes les incertitudes qui peuvent encore exister aujourd'hui.

Concernant la question de Madame Franz, pourquoi l'ordonnancement des travaux a été fait comme ça, c'est une question purement pratique, pour arriver à réaliser précisément les travaux dans les délais qui étaient impartis. C'est une question plutôt d'organisation qu'autre chose. Alors, c'est vrai que les locaux sont dans un état assez déplorable aujourd'hui, mais nous avons reçu, d'une part, de l'Etat du Valais, l'autorisation de les exploiter encore pour 5 ans et d'autre part, les efforts assez conséquents que le personnel de l'Association de la piscine a fait, permet de dire que les locaux qui sont utilisés, y compris le local technique, celui du traitement des eaux, peuvent encore être utilisés pour les prochaines années. Concernant votre deuxième remarque, l'idée d'une utilisation pour l'hiver était extrêmement séduisante et elle nous a du reste aussi séduits au départ. Par contre, quand on est rentrés un peu plus dans le détail, à savoir des exigences qu'il y avait pour réaliser cette chose, notamment la création d'une bulle, on s'est aperçus rapidement que ça nécessitait des investissements assez conséquents. Je pense notamment au chauffage des vestiaires. Qui dit chauffage des vestiaires, dit aussi isolation assez conséquente. Et enfin, après fait cette pesée d'intérêts, également le conseil du bureau qui a été mandaté, nous a clairement dit : « Ne faites pas cette chose-là, regardez ce qui se passe à Lugano qui a fait cette bulle. Finalement, c'est plus une piscine d'été qui est convenable et ce n'est pas une piscine d'hiver non plus, parce qu'elle ne correspond pas aux réels besoins que les gens ont d'une utilisation d'une piscine couverte. Les gens, aujourd'hui, veulent être aujourd'hui dans une piscine couverte avec un certain agrément autour, des lieux où on peut se reposer, des choses comme ça. Et la piscine de Lugano qui est construite comme ça, n'a pas du tout répondu aux exigences, elle est du reste sous-occupée ». Raison pour laquelle, malgré l'enthousiasme qu'on aurait pu avoir au départ pour cette solution et principalement pour des raisons financières encore, l'Association de la piscine et le groupe de travail, nous avons renoncé à cet investissement.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Est-ce qu'il y a d'autres questions encore dans la salle ? Oui, Madame Bezat.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Merci. C'est juste une demande de précision. Vous parlez d'estimation financière pour cette bulle, est-ce qu'on pourrait donner un ordre d'idée en fait par rapport au budget qui a été présenté ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Monsieur le Municipal.

Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies et Développement durable

Alors vraiment, je n'ai pas pris ça avec moi, je suis désolé, mais en tout cas, c'est plusieurs millions de francs déjà que pour les infrastructures. La bulle elle-même ce n'est pas extrêmement cher, mais que les infrastructures, c'est-à-dire chauffer, isoler et tout ce qui est infrastructures, notamment les vestiaires, ça aurait été démesuré. Mais malheureusement je n'ai pas pris ces chiffres avec moi, j'ai pas, mais c'était trop, de manière rationnelle et réelle, beaucoup trop.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point

3. Informations sur la situation de la caisse de pensions du personnel communal

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Conformément à ce qu'elle s'était engagée lors de la ratification des statuts par le Conseil général le 23 septembre 2013, la Municipalité nous tiendra régulièrement informés de la situation de la caisse de pensions du personnel communal. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Effectivement, caisse de pensions, dieu sait si on en a parlé en 2013, que ce soit au niveau du comité de la caisse de pensions, que ce soit au niveau du Conseil municipal, Conseil général, la Cogest, un énorme travail a été fait durant l'année 2013. Donc loin de moi l'idée de vouloir revenir sur ce dossier. Mais, on s'était engagés, et je crois que c'est une bonne chose, de revenir devant vous, pour vous faire juste un petit exposé de la situation actuelle de la caisse. Donc en 3 slides, je vais essayer de vous montrer un petit peu l'évolution depuis 2011-2012 de notre caisse et dans quelle situation on se trouve, suite aux mesures que nous avons prises ensemble le comité, puis ensuite en tant que représentant des employeurs, Conseil municipal et Conseil général, au niveau du budget.

Rapidement, un petit rappel, de nouveau sans rentrer dans les détails, vous avez ici la situation au 31 décembre 2011, avec première colonne, la situation réelle que l'on avait durant l'année 2011. Ça veut dire quoi ? Je vous rappelle les deux choses que l'on a changé : le taux technique qui était à 4,5% et que nous avons décidé de



passer à 3% et puis ensuite les tables de longévité, d'espérance de vie, qui étaient les tables 2000 et nous avons adopté les tables VZ 2010. La première colonne donc, c'est la situation que l'on avait avec l'ancien système, les anciennes tables 2000 et le taux technique à 4,5% et vous voyez sans rentrer dans les détails, qu'on avait un degré de couverture légale de 60,2%. A la même année, au même moment, 31 décembre, si l'on applique les tables que l'on souhaitait adopter, que l'on a adoptés d'ailleurs, VZ 2010 et le taux technique à 3%, on arrivait, ça je vous avais dit, c'était le fameux pourcentage qui avait fait bondir bon nombre de personnes dans cette salle et ce qu'on peut comprendre d'ailleurs, un degré de couverture légale de 49,9%. Donc sans rien modifier, juste en changeant ces tables et le taux technique, on arrivait à ce fameux taux de couverture de 49,9%. Ce taux avait été fixé sur les données qu'on avait alors. Ensuite, on a consolidé, on a eu les derniers chiffres qui nous ont été transmis par notre autorité de surveillance, et on arrive en réalité, toujours au 31 décembre 2011, donc ce taux de 49,9% était quelque peu faussé, le taux réel était en réalité de 52,3%. C'est le taux que je vous demande de retenir, puisqu'il faut comparer la situation actuelle avec la situation au 31 décembre 2011 et ces fameux deux éléments supplémentaires, ce taux technique à 3% et ces normes VZ 2010.

Donc, on retrouve la première colonne, on en parle plus, c'était l'ancien système. La deuxième colonne, situation 2011, 52,3% de couverture. Qu'est-il arrivé en 2012 ? Vous voyez qu'il y a eu un excellent rendement, puisque la fortune nette prévoyance a passé à plus de 42 millions et une couverture de 58,6%. Pourquoi est-ce qu'on parle de 2012 ? Parce que c'est à ce moment-là, vous vous souvenez, qu'avec effet rétroactif, on a décidé que ces deux modifications, le 3% et la nouvelle norme, étaient applicables pour les pensionnés, donc pour les retraités de la commune. On a fait donc en 2 étapes, en 2012 les retraités et en 2013 les actifs ont été également intégrés dans le calcul avec ces nouvelles normes. Donc là, vous avez troisième colonne, 2012, la situation avec les pensionnés, les retraités, sous la nouvelle mouture, à 58,6%. Et puis ensuite 2013, malgré le fait qu'on ait intégré l'ensemble des assurés, on a un taux de couverture qui a encore augmenté à 59,9%. Le cas échéant, on pourra revenir pour vos éventuelles questions.

Le dernier me paraît aussi intéressant. Voilà, c'est un petit graphique, où l'on retrouve, vous voyez en violet mauve, la couverture qui a prévalu jusqu'en 2011, qu'on a ensuite prolongé 2012-2013, avec l'ancien système, 4,5% de taux technique et puis les normes 2000. Donc en 2007, on avait ce fameux 70,2% de couverture. Je vous rappelle que nos statuts prévoyaient une couverture minimale de 70% et qu'ensuite depuis le 1^{er} janvier 2012, la Confédération a exigé, y compris pour les collectivités publiques, donc pour les communes, une couverture d'un minimum de 80%. C'était la notion qui a changé au niveau de la couverture. Et, deuxième élément, en 2007 et 2008, le crash boursier qui a fait que l'on a passé de 70,2% à 59,5%. Sans prendre de mesures, entre 2009 et 2012, il y a eu une amélioration, jusqu'à 63,5%, tout simplement par rapport au rendement. Ensuite, on a intégré les nouvelles normes. Vous avez en vert clair, les taux de couverture que l'on s'est engagés à avoir, donc en fait que l'autorité de surveillance nous oblige d'obtenir, faute de quoi on devrait prendre de nouvelles mesures. Ces taux étaient en 2011 de 52%, 2012 de 53%, 2013 de 53% et je viens de contrôler, 2014, ce sera 56%. Vous voyez qu'en réalité, grâce notamment au rendement des placements, on a un taux de couverture qui a largement dépassé ce but, cet objectif que nous avait fixé l'autorité de surveillance, puisque qu'en 2011 on était, et là je reviens à ces 52,3% que je vous parlais au lieu de 49,9%. Mais, en 2012



une couverture de 58,6%. Et surtout, en 2013, avec l'ensemble des assurés, retraités et actifs, une couverture de 59,9%. Donc, vous voyez 6 points supplémentaires, c'est d'ailleurs 6 points que l'on a mis sous forme de réserve. Pourquoi ? Parce que si on annonce à notre autorité de surveillance que l'on a actuellement une couverture de 59,9%, on ne devrait pas descendre en-dessous de ce taux de couverture, de ce taux de 59,9%. Donc, on a informé qu'on était arrivés à la couverture de 53% et on s'est donnés, sous forme de réserve, un montant correspondant à ces 6,9 points de différence.

Donc, une situation qui est très satisfaisante, mais n'oublions pas que lorsqu'on parle de placements, il faut regarder dans le long terme et que si ça a bien été durant ces dernières années, on peut très bien avoir quelques surprises. Et c'est important d'avoir cette marge de manœuvre pour arriver en 2051, je vous rappelle c'est l'objectif fixé par la Confédération, à ce taux de couverture de 80%.

Vous l'avez bien vu peut-être, ceux qui s'intéressent un petit peu à la bourse, qu'on a eu un bon premier semestre je dirais. La situation de la caisse avait une couverture bien supérieure à 60% au 31 août de cette année, et puis ensuite il y a eu une forte chute durant les dernières semaines. La bourse reprend un petit peu. Mais, je crois que ce qui est important de voir, ce n'est justement pas à court terme, mais voir qu'on est dans le trend, et que pour l'instant on a en tout cas une marge de manœuvre, donc en d'autres termes que les mesures que nous avons prises sont suffisantes aujourd'hui et j'ose espérer que ce sera le cas encore durant bien des années, notamment jusqu'en 2051.

Voilà, j'ai été extrêmement succinct. Je pense que ça ne servait à rien de vous abreuver de chiffres supplémentaires. Je crois qu'on en a longuement parlé de la caisse de pensions. Mais, je suis bien évidemment à votre disposition pour des questions ou des remarques complémentaires. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. La parole est au Conseil général pour d'éventuelles questions. Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues,

Le groupe PLR remercie Monsieur Coppey pour ces différentes informations sur l'état financier de la caisse de pensions. Nous constatons avec satisfaction que le dernier exercice est plutôt favorable, en espérant que les prochains exercices soient aussi fructueux. Merci Monsieur le Président de bien vouloir tenir informé le Conseil général chaque année sur cette évolution. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (EPM)

Merci.

Monsieur le Président Coppey, chers collègues, la Municipalité, J'étais déjà intervenu lors du Conseil général en 2013 par rapport à la question sur la caisse de pensions. Je réinterviens aujourd'hui. Je suis content de voir qu'il y a une certaine évolution positive, quant aux diverses démarches qui ont été entreprises dans le cadre de ce problème de couverture. Néanmoins, je ne suis pas aussi optimiste, je dirais, que la Municipalité, par rapport au fait de dire que c'est



très satisfaisant. A mon avis, c'est satisfaisant, mais il y a d'autres éléments qui auraient pu être pris en considération. On ne peut pas savoir comment évolue un marché. Pour preuve, on sait aujourd'hui qu'il y a un certain ralentissement dans certaines zones, notamment au niveau de l'Union européenne. Les Etats-Unis viennent d'annoncer un certain nombre d'éléments qui laissent à penser qu'il y a aussi un certain élément de freinage au niveau économique et j'entends, je resterais très pragmatique quant à l'évolution. Je n'ai pas de question, c'était plutôt une remarque et j'espère vraiment qu'on se dirigera vers une primauté des cotisations. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Aviolat. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Monsieur Coppey.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui, rapidement, Monsieur le Président.

Monsieur Défago, évidemment, je suis disposé à revenir chaque année, le cas échéant dans les divers, peu importe s'il faut mettre un point à l'ordre du jour, mais juste pour vous donner le chiffre de la couverture, je crois que c'est ce qui est essentiel, après on peut rentrer dans les détails, mais c'est important.

Monsieur Aviolat, vous avez tout à fait raison, c'est juste, je me suis peut-être emporté en disant qu'on était très satisfaits par rapport à la situation, par rapport aux chiffres qui sont donnés actuellement. Maintenant, je l'ai rajouté, on doit rester très vigilants. Je pense pas qu'on a pris le chemin le plus facile pour assurer une santé à notre caisse. C'était une négociation entre employeur et employés. Je crois que les employés ont fait de gros sacrifices, notamment en passant de la retraite de 62 à 64 ans. Nous avons également fait des sacrifices. Je vous rappelle qu'il y a eu un gros montant qui a été mis par l'employeur, par la collectivité publique. On va pas revenir à cette discussion, mais c'était une négociation. Maintenant, je ne vous dis pas, que dans 10-15 ans, je l'ai toujours dit aux employés communaux, qui me disaient « mais alors, si on fait cet effort, on est sûrs d'être bons ? ». Non, alors je vous rejoins, on ne peut pas aujourd'hui dire quelle sera la situation dans quelques années. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on constate que le marché à la fois de l'immobilier, à la fois des placements, nous ont permis de maintenir le cap, même d'avoir une certaine avance, qui le cas échéant pourrait pallier une baisse de rendement de nos placements. Mais effectivement, vous avez raison, on doit rester vigilants.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous passons au point

4. Réponse au postulat de M. Alphonse Alonso portant sur la création d'une centrale d'achats

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La Municipalité va répondre au postulat déposé par Monsieur Alonso lors de la séance du Conseil général du 17 juin 2013, qui a été développé en séance du 23 septembre 2013 et accepté à l'unanimité. La parole est à la Municipalité. Monsieur Tornare.



Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies et Développement durable

Merci Monsieur le Président,

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de répondre au postulat déposé par M. Alphonse Alonso, concernant la mise en place d'un service, d'une centrale d'achats, pour la ville de Monthey. C'est un objet qui a retenu toute l'attention du service de la promotion économique, communication et informatique. Et ce service a analysé de manière sérieuse cette opportunité, en s'approchant notamment du fonctionnement de ce genre de service dans les grandes entreprises, mais également auprès de la ville de Sierre, qui dispose d'un tel service depuis une dizaine d'années. L'objectif de cette recherche était de savoir si effectivement un tel service pouvait apporter un plus pour la collectivité montheyenne, à savoir de trouver, de rechercher le meilleur produit, la meilleure prestation ou le meilleur service, pour la commune de Monthey. Après examen de la situation, le Conseil municipal est d'avis que la mise en place d'un service d'achats se justifie pleinement pour une ville comme Monthey. Dans différents domaines, ce service permettra une unification des procédures. Par exemple, Sierre a mis en place une méthodologie d'achats, une marche à suivre, un processus, avec des documents officiels, un système informatique, qui permet de clarifier la politique en matière des achats. C'est également un allègement du travail administratif, qui est aujourd'hui effectué par les services communaux. C'est quand même, à titre d'exemple, presque une aberration de savoir que la vaisselle du pavillon des Mangettes a été commandée par le Chef du service concerné. C'est quand même un travail qui pourrait être fait par une personne dont c'est le métier. Les Chefs de service, du reste, que nous avons consultés pour la mise en place d'un tel service, ont été unanimes en la matière, en disant que bien sûr ça leur simplifierait la tâche pour l'avenir. La nécessité aussi d'avoir une personne compétente dans le domaine des marchés publics, puisqu'une collectivité publique est soumise à ce genre de choses, et ça impose dans les processus, une codification et un déroulement très strict des démarches à entreprendre. Il y a également aussi une optimisation et une harmonisation des spécifications pour les besoins internes, ainsi qu'une standardisation du matériel utilisé, ceci se faisant bien sûr en collaboration avec les services concernés. Mais il existe des collectivités, déjà à Sierre, il y a un catalogue communal, qui a été fait du reste par les fournisseurs, qui permet d'avoir à disposition de tous les fonctionnaires et les employés de la commune, le matériel qu'on peut acheter. Ceci découle aussi de contrats-cadre qu'on fait avec ces sociétés, par exemple dans la papeterie. Ou j'avais un autre exemple, qui était un peu plus drôle, quand nous avons visité Sierre. Il y avait sur la table, une commande pour 15 palettes de papier de toilette. Donc, la commune s'est chargée de commander ces 15 palettes, qui a une réduction d'à peu près 50% du prix et c'est pas les employés communaux qui vont chercher chez le fonctionnaire ces choses, mais c'est la société qui les livre au moment voulu, dans les différents collèges, dans les différents bâtiments communaux, ceci pour la petite histoire. Il y a bien sûr une économie d'échelle qui est espérée. Si on centralise cette organisation, et si l'on fait ça sur l'ensemble des fournisseurs, on est bien sûr en droit d'attendre des meilleures conditions, notamment lors des commandes groupées, mais aussi lors de la conclusion de ces fameux contrats-cadre. La création de ce service nécessite bien sûr l'engagement d'une personne extrêmement compétente. On a pu voir l'exemple de Sierre, où la



personne a réussi à faire un excellent travail, dans ce sens qu'elle s'est mise d'accord très rapidement avec l'ensemble des services, elle a travaillé en étroite collaboration. Et l'économie est toujours bien sûr difficile à chiffrer, mais elle est quand même évaluée entre 5 et 10% du montant total d'achats qui est effectué. Si la personne, encore une fois, que l'on doit choisir pour ce type de service, est d'extrême importance, il est bien sûr important que celle-ci connaisse bien l'économie, connaisse bien le marché, qui permet de juger l'évolution du marché qui concerne la commune de Monthey. Elle doit être au courant bien sûr des principes de la gestion communale, elle doit être capable d'évaluer les décisions qui sont prises, par rapport au coût, à l'engagement financier et aussi au fonctionnement financier, comptes et budget de la commune. Elle doit bien sûr aussi bien sûr être compétente en ce qui concerne les matières, les produits et les services qui sont requis par la commune de Monthey. Et enfin, elle doit être « au top », si vous me permettez l'expression, des procédures qui sont applicables dans la commune, en particulier, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans le domaine des marchés publics. Comme je l'ai dit tout à l'heure également, les économies pour l'instant sont difficiles à chiffrer, mais elles se manifestent aussi dans les services où les collaborateurs sont déchargés de cette tâche. L'exemple que j'ai signalé tout à l'heure est assez significatif. Tenant compte de tous ces éléments, la mise en œuvre se fera dans le courant de l'année prochaine et sera présentée au Conseil municipal pour décision, au plus tard pour l'élaboration du budget 2016. Je vous remercie pour votre attention et suis bien sûr prêt à répondre à toutes vos questions.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Monsieur Alonso, vous avez la parole.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Monsieur Tornare, Messieurs les Conseillers municipaux,
Que rajouter de plus ? Monsieur Tornare a presque tout dit. Je ne peux que vous remercier d'avoir accédé à ma demande et je me réjouis de voir l'inauguration, la mise sur pied de cette centrale d'achats et les économies qui en découlent. Il est quand même important de préciser que le poste de travail qui va être créé, évidemment c'est toujours une grande question combien ça va coûter. Vous l'avez dit vous-même, si on prend des chiffres simples, 30 millions d'achats par année, je ne parle pas des 100 millions de chiffre d'affaires de la commune, mais 30 millions d'achats par année à peu près, si on économise 1%, ça fait déjà 300'000 francs. Donc on voit qu'avec des chiffres assez larges, le salaire sera largement couvert. Je vous réitère mes remerciements. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Alonso. Est-ce qu'il y a une autre demande de prise de parole dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au point



5. Réponse au postulat de M. Joseph-Marie Oberholzer portant sur les horaires d'ouverture des guichets de l'administration et sur l'accessibilité de l'urne lors du vote par correspondance

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La Municipalité va répondre au postulat déposé par Monsieur Oberholzer lors de la séance du 17 juin 2013, qui a été développé en séance du 23 septembre 2013 et accepté à l'unanimité. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M : Stéphane Coppey Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Oberholzer, vous avez effectivement déposé l'année passée un postulat au sujet des guichets de l'administration, guichet virtuel, sur l'urne vote par correspondance. Trois éléments effectivement, trois réponses distinctes par 3 services de notre administration. L'ensemble des réponses forme un peu plus de 10 pages, j'ai regroupé sur 10 pages, donc je vais vous proposer de ne pas lire l'ensemble de cette réponse, c'est quelque peu fastidieux de lire, mais surtout d'entendre. Ce d'autant plus que je me suis permis de vous transmettre quand même cette réponse un petit peu dans les détails, ça me paraissait important que vous ayez avant cette séance, la réponse, le cas échéant pour intervenir et demander des compléments. Donc je vais faire un petit résumé, je transmettrai la réponse officielle à votre Secrétaire, qui se chargera d'intégrer l'ensemble du texte au procès-verbal de cette soirée.

La problématique, donc je crois qu'elle est claire, c'est qu'un service administratif doit être le plus efficient, le plus efficient c'est être à la disposition de notre collectivité et de la manière la plus large possible, notamment par un service d'ouverture et de contact direct avec la population. Certaines communes ouvrent tôt le matin, d'autres plus tard le soir, d'autres à midi et le tout était de trouver un juste milieu, pour ouvrir mieux et donc servir mieux.

Quelle est la situation actuelle de la ville de Monthey? Les guichets de l'administration communale sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h. Cette situation a été instaurée dans notre administration depuis 2003. C'était la date de l'introduction de l'horaire variable, du passage de 42 à 40 heures par semaine, de nos employés. Il convient de relever que dans la plupart des services, bien que les guichets soient fermés, le personnel est tout de même présent de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, pour le travail administratif et les entretiens téléphoniques, qui représentent déjà la plus grande part des contacts avec la population. Voilà la situation à Monthey.

J'ai ensuite demandé de faire une petite analyse de quelle est la situation dans les autres communes. Je vais essayer d'être succinct et purement factuel.

- Si on prend Sion : Office de la population, 7h45-11h45, l'après-midi 14h-16h15. Les autres bureaux, 9h-12h. Fermé l'après-midi. Mais eux disposent d'un guichet virtuel.



- Martigny : Office de la population, du lundi au vendredi, 9h-12h, 15h-18h30. Il y a une agence AVS 8h-11h, et service des contributions, service technique, 8h-12h, fermé l'après-midi.
- Sierre : Office la Population, uniquement le matin de 8h à 12h et le mercredi après-midi de 13h30 à 16h. Les autres bureaux, c'est les heures d'ouverture habituelles, 7h30-12h, 13h30-17h30.
- Pour rester dans les villes valaisannes, Viège : toutes les ouvertures sont, tous les jours de la semaine, de 9h à 11h30 et le mercredi et vendredi de 15h à 18h.
- On a pris ensuite la ville de Fribourg : Elle, c'est du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 14h à 17h, 16h le vendredi.

Vous trouverez tout ça dans le PV.

- Morges : du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 14h à 16h.

Donc on voit qu'on est proches de la plupart des villes, que ce soit valaisannes, vous avez également Nyon, Vevey, ville de Bulle, des villes de notre grandeur je dirais, qui nous entourent, qui sont en tout cas en Suisse romande.

- Dernier exemple, la ville d'Aigle : qui nous est plus proche, avec un nombre d'habitants inférieur de l'ordre de 10'000, mais où chez eux, l'Office de la population est ouvert de 7h à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi à 16h. Quant à l'Office de la population, il ouvre ses bureaux de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Que peut-on faire donc à Monthey ?

1. Encourager, et ça je crois que c'est important, le principe des rendez-vous. Pourquoi ? Parce que l'ensemble de nos services sont à disposition sur rendez-vous. On trouve ça sur le site internet, on trouve ça dans les différents petits flyers que l'on distribue, et je crois que c'est important de le rappeler. Et cela se fait de manière assez pragmatique dans l'ensemble des services.
2. Et j'y reviendrai, développer la cyberadministration, donc le guichet virtuel.
3. Elargir ou adapter les heures d'ouverture des guichets physiques, et non pas virtuel, comme je l'ai relevé au point précédent.

Première remarque, bien évidemment, l'idéal serait d'ouvrir nos guichets de 7h le matin à 19h le soir. Il y a bien sûr un coût supplémentaire et l'ensemble de l'analyse, vous verrez, qui a été réalisée, au niveau du service de la population, c'est de pouvoir faire avec le personnel que l'on a, de pouvoir faire mieux, servir différemment notre population. Vous le verrez dans le cadre du budget 2016, notre situation nous pousse à faire attention à toute augmentation des frais de fonctionnement et je crois que c'est typiquement un domaine où l'on doit pouvoir faire mieux, mais qu'il faut en même temps ne pas augmenter le nombre de personnel, les frais de fonctionnement, et donc si on fait mieux, d'une certaine manière évidemment, il y a des conséquences, je vous expliquerai un petit peu par rapport aux propositions formulées.

Les propositions, donc pour ne pas retenir cette offre généreuse de 7h le matin à 19h le soir, que l'on a écartée d'entrée. La première proposition, c'est tout simplement d'ouvrir durant les heures de bureau, soit de 8h à 11h30 le matin et de



13h30 à 17h. Cette variante est réalisable avec le personnel actuel, la seule chose, il faut savoir qu'il y a toujours le service au guichet, mais également un travail administratif. Et le risque, c'est de péjorer le service administratif, puisque lorsqu'on se trouve au guichet, il y a toujours cette perte de temps, cette perte de concentration, de travail, je dirais, intelligent, rationnel, que l'on pourrait avoir au niveau de l'administration.

La deuxième proposition, c'est d'ouvrir tôt le matin une fois par semaine, deux fois, à voir, à 7h le matin. Ça n'a, à notre sens, pas réellement d'intérêt. Pourquoi ? Parce que celui qui souhaite venir en dehors des heures habituelles que l'on a actuellement, c'est souvent quelqu'un qui travaille à 100 %. Or, entre 7h et 8h le matin, cette personne est déjà en route, si ce n'est sur son lieu de travail, en route pour son lieu de travail, et il est fort probable, et d'ailleurs cela a été constaté dans d'autres communes, que l'on n'a pas une augmentation significative de la fréquentation des guichets, si l'on ouvre plus tôt le matin.

Troisième possibilité, c'est une période non-stop à midi. Là également, on ne rend pas forcément service aux gens en tout cas qui travaillent en-dehors de notre commune, puisqu'ils ne peuvent bien évidemment pas se rendre à nos guichets durant la pause de midi.

Dernière proposition, conserver le même horaire qu'aujourd'hui, donc 9h-11h et 14h-16h, sauf une journée dans la semaine, on a fixé la journée du lundi, qui serait réaménagée de la manière suivante : fermé le matin, puisqu'il faut bien compenser, si on veut garder les mêmes employés, y compris pour les renseignements téléphoniques, c'est là que je dis qu'il y a le revers de la médaille, une péjoration du service. Mais par contre, ouvrir de 14h à 19h. Donc un soir par semaine, il serait intéressant d'ouvrir en fin de journée jusqu'à 19h. Cette solution ne devrait pas impliquer d'engagement de personnel supplémentaire et pourrait entrer en vigueur rapidement. A noter que le budget 2015 prévoit un montant pour des travaux de réaménagement d'une partie du rez-de-chaussée, je vous rappelle qu'on parle de l'Office de la population dans cette analyse, donc des travaux de réaménagement d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment communal, notamment afin de favoriser d'éventuelles synergies entre la réception et l'Office de la population. Ce changement d'horaire de l'Office de la population impliquerait d'ailleurs inévitablement des travaux permettant une privatisation de l'espace de la réception, puisque les visiteurs auraient accès au bâtiment, malgré l'absence du personnel à l'accueil. Si ce crédit est accepté par le Conseil général dans le cadre du budget 2015, cette organisation des locaux améliorera sans nul doute le service à la population et c'est donc la proposition que l'on pourrait vous formuler.

Maintenant, je l'ai dit je le redis, c'est une analyse au niveau du service de la population. Pourquoi ? Parce que c'est le service le plus demandé au niveau informations au guichet, le plus fréquenté. Mais bien évidemment, tous les services pourraient être analysés. Je ne crois pas qu'on peut faire une application de cette proposition pour l'ensemble des services. Le service social, le service de la tutelle, n'a peut-être pas forcément l'obligation d'ouvrir jusque tard le soir une fois par semaine. Il y a d'autres services qui font beaucoup plus de renseignements par correspondance ou par téléphone. Donc, chaque cas devrait être analysé. Donc, dans l'hypothèse où notre réponse par rapport à ce service de la population ne serait pas suffisante, que vous souhaitiez avoir une analyse de l'ensemble des services, à ce moment-là, il faudrait effectivement faire une analyse de tous les services. Pourquoi ? Parce qu'il y a aussi des spécificités. Si vous allez demander un



renseignement au service des constructions et que la question est pointue, c'est évidemment la Cheffe de service, l'architecte de ville ou son adjointe, qui devrait répondre à la question. Donc, ça signifie que si on ouvre le soir un tel service, alors que je vous rappelle il y a toujours la possibilité d'avoir une rencontre sur rendez-vous, si on ouvre tard le soir, ça demande évidemment une souplesse, ou une organisation totalement différente pour notre Cheffe de service et son adjointe. C'est un exemple qui vous démontre que l'on doit analyser cas par cas, si vous deviez nous demander de poursuivre la réflexion dans les différents services.

Guichet virtuel. Evidemment, c'est une des solutions qui permet de faciliter un meilleur service à notre population. Là, je vais peut-être vous lire une partie de la réponse que nous a rédigée le service promotion économique, informatique et communication. Des formulaires ou services en ligne sont notamment disponibles pour les éléments suivants : réservation du flexicard (c'est en vigueur depuis cette année), octroi de permis de fouille, demande d'attestation d'exercice des droits civiques, demande liée aux établissements publics, formulaires fiscaux et évaluation en ligne des impôts, logiciel d'aide à la saisie des déclarations fiscales, formulaires et documents liés à l'enfance, formulaires et documents liés à la formation professionnelle, procédures liées à l'Office de la population, procédures et formulaires liés également à la police des constructions. Tout ça est donc déjà sur le site. Maintenant, dès 2015, on souhaite effectivement mettre en place un guichet virtuel, et je ne vous cache pas que votre postulat est tombé à point nommé et a permis de booster un petit peu cette réflexion. Donc, à partir du 1^{er} janvier 2015, il est prévu de proposer sur le guichet virtuel du site de la ville, les prestations suivantes : annonce d'arrivée, annonce de départ, c'est de nouveau lié passablement au service de la population, annonce de changement d'adresse, demande d'attestation, annonce de séparation, etc. Les paiements en ligne seront bien évidemment prévus, ainsi qu'un code de validation par SMS, afin d'éviter au maximum les saisies frauduleuses. Selon les statistiques fournies par l'Office de la population, les mouvements suivants ont été enregistrés en 2013 : 1490 arrivées, 1080 départ, 1600 demandes d'attestations. Donc vous voyez que s'il y a un service par internet, service virtuel, ça va forcément, d'abord soulager notre administration au niveau du guichet physique, mais également être un plus pour l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes. Donc voilà ce qu'on propose, c'est effectivement d'améliorer, d'étoffer nos services, via internet, par ce guichet virtuel amélioré.

Enfin, pour la dernière question que vous nous avez posée, concernant l'urne de vote par correspondance. Rappelons d'abord que la commune avait précisé sa position le 5 mars 2012, suite à une question quasiment identique du Conseil général et qu'il avait été présenté au Conseil général une réponse en lien avec l'Ordonnance cantonale du 12 mars 2008. Cette Ordonnance est toujours en vigueur et cette réponse doit être maintenue. Rappelons que le vote par correspondance s'exerce de deux manières, à savoir, selon l'article 14 de l'Ordonnance, par voie de poste, et selon l'article 15, par le dépôt des enveloppes de transmission à la commune. Chaque électeur/électrice peut voter par correspondance 24h/24 par un système postal et ce les 3 semaines avant le vote définitif, donc le week-end du vote. Donc, il faut une urne indépendante, scellée, qui soit destinée à recevoir uniquement les enveloppes de transmission, à l'exclusion de tout autre courrier ou correspondance. Donc, en même temps, il faut une surveillance évidemment sur cette urne. L'article 16 de l'Ordonnance précise



que l'urne destinée à recevoir les votes par dépôt doit, pendant les heures d'ouverture de ce mode de scrutin, rester sous la surveillance constante d'une personne de l'administration communale. En dehors de ces heures, elle doit être conservée en lieu sûr. Et vous savez que c'est l'ensemble de la Chancellerie qui gère les votations, donc ça doit rester au sein de la Chancellerie. A Monthey, les votes à l'urne, à la commune, est possible dès réception du matériel de vote jusqu'au vendredi précédent le scrutin, à savoir durant trois semaines. Ce qui n'est pas une obligation légale, mais on a souhaité pour de nouveau faciliter à nos concitoyennes et concitoyens le vote par correspondance. Ce qu'il faut donc savoir, c'est qu'il est possible d'amener plusieurs enveloppes également de transmission à l'urne spéciale communale pour le vote par correspondance. Donc, vous pouvez, vos proches, prendre le bulletin de vote et l'amener. Ce qui n'est d'ailleurs pas le cas, je tiens à le souligner, parce qu'on a souvent ce problème, durant le week-end de vote, où il y a des gens qui viennent au bureau de vote, donc au Théâtre, le samedi et le dimanche, avec l'enveloppe de leur conjoint, de leurs enfants ou leurs proches et on doit leur expliquer que non, ça peut se faire durant les trois semaines précédentes jusqu'au vendredi à la commune, mais légalement ce n'est tout simplement pas possible d'enregistrer le jour des élections, au bureau de vote, l'enveloppe d'une tierce personne. Donc pour résumer, pour être un peu plus concret, la proposition de créer une urne en façade du bâtiment administratif ne rentre pas dans le cas de figure de l'Ordonnance cantonale. Il y a vraiment des rigueurs au niveau législatif qui doivent être suivies et notamment cet article 16 de l'Ordonnance. La proposition de placer cette urne dans un SAS d'entrée de la commune, où il y a une boîte aux lettres, est elle aussi inappropriée et je dirais illégale, puisqu'on n'a pas cette différenciation et cette surveillance. En conséquence, le statut quo doit être maintenu en raison des dispositions de l'Ordonnance cantonale sur le vote par correspondance. Je préciserais également, puisque pour rejoindre la volonté d'améliorer un petit peu notre réception, que si l'on devait avoir une ouverture de l'Office de la population jusqu'à 19h le lundi, ça améliorerait encore la situation, puisqu'à ce moment-là, nos concitoyennes et concitoyens pourraient venir voter par correspondance, s'ils ne veulent absolument pas mettre un franc de timbre sur l'enveloppe, s'ils ne veulent absolument pas venir le week-end voter ou qu'ils ne peuvent pas, à ce moment-là venir durant les trois semaines qui précèdent, le soir jusqu'à 19h, le lundi, si c'est le jour que l'on devrait retenir, pour ouvrir en soirée l'Office de la population.

Voilà Monsieur Oberholzer, j'ai essayé d'être succinct sur 10 pages, j'ai quand même été long, mais j'espère avoir répondu à votre postulat.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. La parole est au Conseil général. Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)

Monsieur le Président de la Municipalité, Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les membres du Conseil municipal, Mesdames Messieurs, chers collègues,

Donc suite à mon postulat du 23 septembre 2013, mes remerciements s'adressent tout d'abord à M. Coppey, Président de la ville, ainsi qu'aux responsables RH, promotion économique, communication et informatique, d'avoir pris la peine d'y répondre. Effectivement, les informations reçues de votre part, quant au



fonctionnement actuel de notre administration, sont détaillées dans un document de 10 pages, vous allez le recevoir. Donc il y a trois points importants.

Sur le plan de l'urne pour le vote par correspondance, donc je considère que c'est une affaire classée au niveau communal, pour l'instant. Et si nous voulons apporter un changement, il faudra intervenir au niveau du Grand Conseil, pour modifier ce paramètre. Mais pour la petite histoire, sachez tout de même que dans le canton de Vaud, notre voisin que nous décrivons parfois, le vote par correspondance avec la boîte aux lettres en façade se déroule tout à fait normalement et qu'à ma connaissance il n'y pas eu de malversations, d'actes délictueux ou frauduleux.

En ce qui concerne le guichet virtuel, je m'aperçois que nous sommes dans une dynamique positive et qu'il va falloir garder le cap, c'est-à-dire mettre à jour régulièrement. L'utilisation du site est moyen d'entrer en contact avec l'administration, afin d'obtenir un maximum de renseignements utiles aux habitants de la ville. Vous le relevez, dès janvier 2015, ce nouvel outil sera opérationnel et la population montheyenne se réjouit par avance. Quant à l'ouverture des guichets de l'administration, bien sûr il y avait matière à discussion. Le meilleur service, vous l'avez mentionné, c'est d'ouvrir les guichets de 7h à 19h. Mais il y a d'autres inconvénients pour la Municipalité : la charge de fonctionnement et le taux d'activité du personnel administratif. Suite aux propositions faites, je vais en revenir à la plus intéressante. Effectivement, la fermeture le lundi matin, avec une ouverture à 19h le soir et avec pour les autres jours de la semaine, cet horaire standard qui a été présenté, 9h-11h et 14h-16h, sans augmentation de personnel et une nouvelle réorganisation au sein de la réception et de l'Office de la population. Mais je me suis posé la question, si la proposition 4, donc celle dont je parle maintenant, peut se concrétiser, même en y ajoutant pour les 4 autres jours de la semaine, du mardi au vendredi l'horaire + 2 heures, soit 8h-11h30 et 13h30-16h. En outre, vous mentionnez dans la procédure de décision, la possibilité de mettre sur pied un groupe de travail susceptible de rassembler toutes les données relatives aux particularités de chaque service et chiffrer les conséquences financières des mesures à prendre. Et bien, dans un délai respectable, vous pouvez le faire et je dirais même plus, vous devez le faire. En conclusion, oui il y a un coût pour se mettre en adéquation avec les besoins de la population, et si celui-ci se situe dans la norme, il faut se donner les moyens pour y parvenir.

J'ai trois demandes à formuler :

- Donc, il faudra publier, sur le journal communal « Monthey, ma ville », toutes les informations intéressantes sur le nouveau fonctionnement des guichets de l'administration.
- Essayer d'effectuer un sondage via le guichet virtuel et le journal d'information de la commune sur des questions précises ayant trait à l'ouverture de ces mêmes guichets, ainsi qu'au site internet de l'administration communale.
- Et de pouvoir disposer, mais ça je n'en doute pas, des cartes journalières disponibles à l'Office de la population, aussi le lundi jusqu'à 19h et ceci depuis 2015.

Merci de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui, bien volontiers.

Monsieur Oberholzer, donc vous l'avez dit, je ne reviens pas sur, à la fois le positionnement de l'urne et le guichet virtuel, ça évolue et ça doit encore évoluer, au niveau du guichet virtuel, j'en conviens. Ouverture notamment du service de la population, je prends note de votre remarque. Donc, vous abondez, dans le sens je dirais, du Conseil municipal. On va effectivement essayer de mettre en place rapidement cette ouverture en soirée le lundi soir, de cumuler avec les heures de présence, à l'exception du lundi matin évidemment, de présence d'un personnel, soit de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h ou 17h le soir. On va voir si c'est possible, c'est toujours la problématique du travail administratif et de la réponse au guichet, la compatibilité entre les deux, et la meilleure efficacité, je dirais, dans le travail à effectuer par nos employés. Je ne peux pas vous répondre. Mais si c'est possible, si notamment l'aménagement que l'on souhaite faire et puis la collaboration entre la réception et le service de la population peut amener une amélioration, il est possible que l'on puisse effectivement cumuler ces deux propositions et venir alors à ce moment-là à une ouverture extrêmement intéressante, j'en conviens. Ensuite, vos dernières remarques. Par rapport à une publication des nouveaux horaires dans « Monthey, ma ville », c'est une excellente idée, je pense qu'il faut le suivre on en prend note. Le sondage, on en rediscutera. En tant que politicien, je devrais être pleinement favorable aux sondages, ça fait toujours bien. Il faut savoir à qui on le fait, qu'est-ce qu'on fait, dans quel but. Je ne me lance pas uniquement pour faire plaisir aux gens à des sondages. Mais si effectivement il y a une plus-value d'un tel sondage, on pourra le cas échéant en discuter, je reprendrai donc avec vous, mais je ne suis pas contre le principe, si on arrive à un résultat qui nous donne la voie pour améliorer le service à la population. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Nous passons au sixième et dernier point de l'ordre du jour

6. Divers

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est au Conseil général. Madame Desponds.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Mesdames Messieurs, chers collègues, Messieurs les Municipaux,
Mon intervention s'adresse à M. Moulin et concerne le suivi du postulat logement. En premier lieu, Mme Franz et moi-même tenons à remercier M. Moulin pour les entretiens réguliers qu'il nous accorde depuis l'acceptation le 8 décembre 2012 de notre postulat portant sur une politique proactive en matière de logements. Ce postulat avait pour objectif clairement expliqué lors de son développement et donc accepté en toute connaissance de cause par une large majorité du législatif, qu'à l'avenir soient construits à Monthey, aussi bien sur les terrains appartenant à la commune que sur des terrains privés, des logements qui répondent aux besoins, ainsi qu'aux moyens financiers, de la population locale. Après une discussion soutenue, les Conseillers généraux avaient suivi notre proposition qui consistait à agir en trois temps, soit :



- dans un premier temps, à faire un état des lieux de l'offre et de la demande sur notre territoire, ainsi que de l'évolution des loyers en parallèle avec celles des salaires ;
- dans un deuxième temps, établir une feuille de route fixant les objectifs à atteindre, en fonction des résultats obtenus ;
- et finalement, à faire au Conseil général des propositions de mesures propres à atteindre les objectifs visés.

Le 4 novembre 2013, devant cette assemblée, nous avons constaté, par la voix de Mme Franz, que la première étape avait été réalisée et que les objectifs à atteindre avaient pu être ciblés. Par contre, il ressortait de la réponse de la Municipalité, que le service n'avait pas encore concrètement élaboré cette fameuse feuille de route, ou fil rouge, comme Mme Chaperon l'a appelé, lors d'une de nos entrevues et qui devait concrétiser l'aboutissement de la deuxième phase.

Nous savions au moment de l'acceptation de ce postulat que tout ne pourrait pas être fait en une année, raison pour laquelle nous n'avons pas trouvé anormal qu'aucune proposition de modification de notre réglementation, qu'elle soit incitative ou directive, n'ait été faite en novembre 2013. Maintenant, deux ans se sont écoulés depuis l'acceptation du postulat et presque autant depuis votre entrée en fonction, Monsieur Moulin. Nous pensons donc qu'il est important que vous renseigniez aujourd'hui le Conseil général sur la finalisation de l'étape 2, et sur l'état d'avancement de l'étape 3, puisque ce sont les Conseillers généraux qui vous ont donné le mandat de réaliser les 3 étapes.

Pourriez-vous ainsi nous dire si cette fameuse feuille de route existe concrètement à ce jour et si elle est utilisée systématiquement par tous les services ayant de près ou de loin affaire avec la politique du logement ? Par feuille de route, nous entendons l'existence de directives écrites, qui d'une part, décrivent la marche à suivre en cas de vente, d'échange ou de cession sous forme de droit de superficie de terrains appartenant à la commune et d'autre part, qui déterminent quels sont les aspects qui doivent être absolument abordés avec les investisseurs et quel type de construction doivent être favorisées, lorsque nous avons à traiter de demandes d'autorisations de construire d'immeubles sur des terrains privés. Finalement, pourriez-vous également nous dire, si notre réglementation est en voie de modification, ou du moins si des pistes allant dans ce sens ont été approfondies ? Je vous remercie pour votre réponse et suis disposée à la déposer sous forme de question écrite, si vous préférez répondre beaucoup plus tard.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Desponds. La parole est toujours au Conseil général. Madame Matthey.

Intervention de Mme Françoise Matthey (EPM)

Bonsoir Mesdames et Messieurs, chers collègues, Messieurs de la Municipalité et Messieurs les Présidents,

J'ai le plaisir d'habiter la vieille ville de Monthey depuis plusieurs années et chaque jour, je peux apprécier ce quartier et ses maisons encore préservées de l'urbanisation galopante de la ville de Monthey.

Toutefois, je passerais sur les manifestations sonores de plus en plus fréquentes sur la place, ma chambre à coucher donnant pratiquement sur ladite place, je suis aux premières loges pour en apprécier les agréments. Je passerais également sur les manifestations bloquant tout le quartier et pour lesquelles il faut effectuer un



véritable parcours du combattant pour regagner ses pénates, quand il est possible de le faire bien entendu. Je ne relèverais pas non plus les nombreuses fermetures de notre chère place et les problèmes de parking qui en découlent. Si j'entends déjà les commentaires de nos concitoyens, qui vont me dire que le centre-ville doit être animé et vivant, ce que je ne conteste pas, je me dis aussi que, ne voulant pas faire preuve d'égoïsme, je serais volontiers d'avis de partager toutes ces nuisances avec le reste de la ville, en déplaçant certaines de ces manifestations, ou alors afin de consoler les riverains, le budget boules Quiès pourrait être déductible des impôts, mais cela c'est une autre histoire.

Mais revenons-en aux véritables sujets de mon interpellation. A l'angle de la rue du Bourg et de la rue Pierre-Guillot, à savoir en face de la Maison du Sel, se trouvent deux moloks, qui à ma connaissance, doivent être utilisés pour y déposer des sacs à ordures fermés uniquement, mais qui régulièrement, sont envahis par toutes sortes de déchets divers et variés. Je cite en vrac : meubles, planches à repasser, vieux ordinateurs, jouets, tapis, bouteilles vides, déchets de jardin et autres. Quel beau spectacle pour les visiteurs de la vieille ville, à l'heure où les projets tendent à développer le tourisme dans notre ville. Il serait agréable de proposer à nos visiteurs autre chose qu'une déchetterie à ciel ouvert. Je suis bien consciente que l'on ne peut pas poster un employé municipal devant ces moloks 24h/24, mais une solution doit être trouvée pour éliminer ce genre de dépôts sauvages. Ne serait-il pas possible de faire une information claire et en plusieurs langues aux gens du quartier et de simplement leur rappeler la fonction première des moloks, ou de poser une haie autour de ces moloks, laissant juste la place pour accéder à ces derniers, afin d'éviter ce genre d'incivilités ? Je précise également que, bien souvent, ce sont des habitants du quartier qui, las de voir cela sous leurs fenêtres, vont à la déchetterie pour y amener ces déchets.

D'autre part, la petite place à côté de la Maison du Sel ressemble, certains matins, à un dépotoir. Ne pourrait-on pas y poser une poubelle, afin d'espérer réduire les déchets qui en jonchent le sol ? Des personnes viennent y prendre leur pause de midi, des mamans y viennent avec leurs enfants, mais ne vont pas chercher bien loin une poubelle, alors qu'il y en a une devant la Maison du sel. Profession de foi, mais le jeu en vaut peut-être la chandelle.

Venons-en maintenant au deuxième sujet de mon intervention, à savoir le parking sauvage dans la rue du Bourg et la rue Pierre-Guillot. En effet, régulièrement, des voitures sont parquées le long de ces deux rues, malgré les panneaux d'interdiction de parquer posés au début de la rue du Bourg et de la rue Pierre-Guillot. Notamment, toutes les nuits, voici maintenant 4 jours, la même voiture est stationnée dans la rue Pierre-Guillot, toutes les nuits et sans aucune autorisation. Mais, pas la moindre amende n'est infligée à ce conducteur indélicat. Et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. De plus, les parents qui viennent amener ou chercher leurs enfants aux cours de musique donnés dans le bâtiment de la Maison du Sel encombrant régulièrement le haut de la rue, alors que la place est à deux pas. Je ne suis pas sans connaître la situation des contractuels de la ville, mais de toute façon, ceux-ci ne verbalisent pas la nuit. Une ronde de la police municipale une à deux fois par nuit, afin de verbaliser ces voitures, me semble toutefois réalisable. Et une amende sur ces véhicules me semblerait un moyen dissuasif d'éviter ces stationnements sauvages. Il faut parfois effectuer un véritable gym khana pour pouvoir accéder à sa place de parc et les habitants du quartier se demandent avec raison pourquoi continuer à payer tous les mois son droit de stationner, alors qu'il suffit de se parquer dans la rue en toute impunité.



Voilà, j'en ai terminé pour ce soir, j'aime mon quartier et j'aime y vivre, mais je souhaiterais y vivre dans le respect de chacun et dans une bonne harmonie. Je ne pense pas détenir la solution miracle pour remédier aux dysfonctionnements mentionnés plus haut, mais il me semble possible, avec la bonne volonté de chacun et à moindre coût, de pallier à ces incivilités de plus en plus fréquentes. Merci de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Matthey. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Pencherek.

Intervention de M. Jeff Pencherek (PLR)

Mesdames Messieurs, chers collègues,

Est-ce que Monthey est devenue une banlieue de Lyon ou de Marseille ? Notre policier maître-chien qui s'est fait canarder le mois dernier par plusieurs individus. Est-ce que des mesures ont été prises contre ces trois criminels qui ont été identifiés ? Que peut faire la commune contre ces malfrats qui, trop régulièrement, se prennent pour des caïds et sèment la zizanie et la peur en ville ? Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Pencherek. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)

Au nom du groupe Gauche plurielle, je dépose une question écrite, qui rejoint un petit peu ce que disait un peu Mme Matthey.

Moins de bruit, c'est plus de qualité de vie. Suite au Conseil général du 16 juin 2014, notre collègue Alphonse Alonso, avait posé la question sur le cadastre du bruit et Monsieur le Président Coppey lui avait répondu que celui-ci sera certainement intégré sur le site de la ville, avec une mise à jour régulière.

L'être humain est constamment exposé au bruit dans son environnement, à son lieu de travail et pendant ses loisirs, mais le bruit du trafic routier est sans aucun doute la nuisance de bruit qui touche le plus grand nombre d'habitants. Comme vous le savez, la norme bruit pour les motos s'élève à 80 décibels, alors qu'elle se situe à 75 décibels pour les autos. Les véhicules de police, ambulances et pompiers, hélicoptères, transports publics, eux, sont considérés comme des bruits nécessaires. Mais, cela n'est pas le cas pour les motos ou autos conduits par des personnes faisant fi de cette réglementation. Aussi, je me permets de poser deux questions à la Municipalité. Quels sont les organismes qui contrôlent le niveau sonore produit par les véhicules, mais aussi celui fourni par les industries et les loisirs ? Si oui, à quelle fréquence ? Si non, pour quelle raison ? Quelles mesures préconisées par l'OPB sont-elles prises ou pourraient être prises par la ville, afin de limiter le bruit et protéger la population des nuisances sonores excessives et de la pollution qui en découle ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est toujours au Conseil général. Madame Orlando.



Intervention de Mme Michela Orlando (PLR)

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Monthey bouge et se modernise et la mise en ligne des documents comptables fait partie intégrante de cette transformation. Elle s'inscrit dans la continuité du guichet virtuel, au même titre que la publication des règlements communaux. Les principales villes valaisannes publient les comptes, les budgets et leurs plans financiers sur le site internet. En tant que deuxième ville du canton du Valais, il serait normal que Monthey, en 2014, publie de tels documents sur son site internet. Qu'en pensez-vous ? Donc, mettre à disposition de nos citoyens, les comptes, les budgets, pour la période en cours. Je pense surtout aux fichiers préexistants des comptes 2013, du budget 2014 et du plan quadriennal. De plus, merci de nous tenir informés du délai nécessaire, afin que ces documents puissent être accessibles aux Montheysans sur le site communal.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Orlando. La parole est toujours au Conseil général. Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Ma question suit un peu la question de Madame Orlando. Elle concerne les corrections, l'archivage et la publication sur le site de la ville des PV du Conseil général. L'article 20 de notre Règlement du Conseil général mentionne, je cite : « les changements apportés à la rédaction figurent au procès-verbal de la séance, au cours de laquelle ils ont été adoptés ». Sur le site officiel de notre ville, sont publiés les procès-verbaux non corrigés et rien n'indique au simple citoyen qu'il doit aller consulter le procès-verbal de la séance suivante, pour être certain que la version publiée correspond à celle adoptée par le Conseil général. Cela est gênant et ne répond pas à la fonction-même d'un procès-verbal, c'est-à-dire d'être l'exacte retranscription de ce qui a été dit. Notre groupe a donc tout d'abord la question suivante : la version qui est archivée est-elle la version corrigée ? Et la requête suivante : à savoir, que soient publiés sur notre site, le cas échéant soit archivés, les procès-verbaux corrigés, puisque cela ne se fait qu'une fois ceux-ci approuvés par le Conseil général. Ou alors une autre solution pourrait être, comme à Sion, d'annexer les changements aux procès-verbaux qu'ils modifient. Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Franz. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Mani.

Intervention de M. Jean-Bernard Mani (PLR)

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Représentants de la Municipalité, estimés collègues du Conseil général,

Je me fais le porte-parole d'utilisateurs du chemin de l'hôpital qui permet aux piétons de rejoindre notre hôpital depuis la ville et vice versa. Les haies qui le bordent rendent le passage de plus en plus étroit, surtout lorsqu'il pleut. Est-ce que les riverains sont rendus attentifs à soigner leurs arbustes ? Je couple cette question à d'autres endroits de la ville, dont le contour de l'ancien cimetière par exemple, où se trouvent nos nouvelles serres, où les signaux ne sont même plus visibles le long des murs dans ce sens. Des mesures sont-elles ou vont-elles être prises dans ce sens ?



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président de la Municipalité

Merci Monsieur Mani. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président.

Effectivement une séance courte, mais avec un bon nombre de questions complémentaires, qu'on vous répond bien volontiers.

Madame Desponds, je vais aller par ordre chronologique d'intervention, on va dire ça comme ça, Madame Desponds, donc effectivement, vous avez directement interpellé Monsieur Moulin, il m'a dit qu'il était prêt à vous répondre, je lui passerai après immédiatement la parole.

Madame Matthey, vous nous parlez du centre-ville. Alors, j'ai dit qu'on avait le temps aujourd'hui, je pourrais en parler pendant des heures. Pourquoi ? Parce qu'on a toujours, et je m'en rends encore plus compte depuis que je suis Président, qu'on a ces deux aspects, de ceux qui trouvent qu'il n'y a pas assez, de ceux qui trouvent qu'il y a trop. C'est toujours la même chose, vous avez des journalistes qui mettent qu'il n'y a rien qui s'est passé au centre-ville de Monthey durant tout l'été, pis d'autres qui disent qu'il y a beaucoup trop de manifestations et beaucoup trop de bruit. Donc c'est récurrent, c'est vrai qu'on doit trouver le juste milieu. C'est le propre du politique, de celui qui gère, au sens premier du terme politique, police, « qui gère la ville », et c'est un juste milieu que l'on doit trouver. On essaie toujours de trouver un compromis. A nouveau, vous dites : « est-ce qu'on peut pas délocaliser un petit peu un certain nombre de manifestations? ». Dès qu'on fait des manifestations un petit peu à l'extérieur, on a des commerçants du centre-ville qui nous disent « mais on a déjà plus rien au centre-ville, vous arrivez encore à faire à l'extérieur ». Et c'est toujours un souci, on en est conscients. On est conscients aussi de la nécessité d'avoir des habitants au centre-ville. Et pour avoir des habitants au centre-ville, il faut quand même avoir un certain respect de la qualité de vie. On peut bien imaginer qu'on doit dormir évidemment lorsqu'on est à notre domicile et qu'il y a une limite à ne pas franchir. Il y a plusieurs questions qui relèvent effectivement du bruit et j'y reviendrai.

Monsieur Pencherek, une question bien précise également, avec un article dans le journal, on en a parlé aujourd'hui au Conseil municipal. Monsieur Rouiller nous a transmis un rapport de la police, donc je lui passerai également la parole pour répondre à votre question, à votre interpellation.

Monsieur Oberholzer, vous avez parlé du cadastre du bruit. C'est vrai que le 16 juin dernier, j'ai été interpellé par M. Alonso sur cette question. J'ai demandé un petit rapport, donc il y a effectivement un cadastre de bruit qui existe depuis 2013. Il faut savoir que c'est uniquement lié aux routes, aux routes fréquentées à plus de 1000 véhicules/jour, donc ça limite déjà un certain nombre d'axes. Néanmoins, 16 axes qui sont répertoriés dans ce cadastre du bruit. Le but n'est pas de savoir quand est-ce qu'il y a des pics, il faut bien savoir, c'est de savoir quelle est la valeur moyenne d'émissions sonores qui proviennent de l'utilisation de ces domaines publics, de ces routes et donc on doit essayer de trouver un juste milieu. Il y a certaines mesures qui doivent être prises, c'est des mesures qui sont prises à long terme, on peut bien imaginer, ce sont des investissements importants. La première mesure que l'on voit et que l'on a appliquée dans le cadre de la rénovation de l'Avenue de l'Europe, c'est le changement notamment de la qualité sonore du sol,



du goudron. Il y a d'autres mesures qui peuvent être prises, et cela a été le cas au centre-ville, par une limitation de la vitesse de circulation. Le but était non-seulement de mettre les zones de rencontres à 20 km/h, pour justement améliorer la qualité de vie, mais également de s'étendre un peu plus au niveau des 30 km/h, puisque vous savez que depuis l'Avenue de l'Europe, la montée de l'Avenue de la Gare, et la montée de l'Avenue de l'Industrie seront à 30 km/h. C'était un des éléments pour améliorer la qualité de vie des utilisateurs de ces rues, y compris piétons et cyclistes, mais également des gens qui habitent aux alentours, pour faciliter une intégration ou une vie, je dirais, agréable au centre-ville et plus particulièrement dans ces zones qui passeront à 30 km/h.

Madame Orlando, je prends note effectivement qu'il serait un plus, par rapport à la réponse du postulat, également de mettre sur le site de la commune, les comptes budget et planification, donc une fois qu'ils seront adoptés par le Conseil municipal, mais évidemment par le Conseil général. Et je vais regarder avec mon service informatique pour que ce soit fait dans les meilleurs délais. Je pense effectivement que ce serait aussi un plus. Je ne suis pas sûr que les 17'000 habitants se pencheront sur l'ensemble de ces documents, mais il y a systématiquement des informations intéressantes pour tous nos concitoyennes et concitoyens, et je pense effectivement c'est une bonne initiative.

J'en viens à la remarque de Madame Franz. Je ne m'en étais pas rendu compte, mais effectivement, si les PV sont publiés, sont archivés sur notre site, les PV du Conseil général, alors qu'ils n'ont pas été encore corrigés, donc qu'ils n'ont pas passé devant vous, il y a une erreur, parce que ça peut prêter à confusion, certains quiproquos pour les personnes qui iraient voir ces PV. Donc je pense effectivement, il n'y a pas urgence, si quelqu'un a vraiment une urgence à demander, il peut demander aux 60 Conseillers généraux qui sont les représentants de la population, mais également à l'administration ou au Bureau du Conseil Général. Donc effectivement, dorénavant, il serait une bonne chose de ne publier que les PV qui ont été corrigés et donc qui ont été passés en relecture devant vous.

Ensuite, Monsieur Mani, aussi une large question, vous prenez comme exemple la rue de l'hôpital. On sait que, des fois, il faut un petit peu cadrer les propriétaires dans tous les domaines, utilisation sonore, utilisation de leur espace. Certains ne se rappellent plus exactement où est la limite de leur parcelle et il faut des fois intervenir. Alors, je vous dis, la police le fait régulièrement, surtout lorsqu'il y a des questions de sécurité, donc que ce soit le responsable au sein de la police des écoles, que ce soit l'ensemble du corps de police, chaque fois qu'ils se rendent compte qu'il y a un risque, ils doivent interpellier le propriétaire, que ce soit directement la police, que ce soit par l'intermédiaire de notre service des TP, ça arrive fréquemment, où les propriétaires reçoivent un courrier où il est imposé un délai pour se mettre aux normes. Donc, si vous avez un cas particulier, n'hésitez pas de nous le faire savoir et nous le transmettrons à notre administration pour faire suivre. Et le cas échéant, si effectivement cette personne, ce privé, est j'allais dire dans l'illégalité, qu'il ne respecte pas les distances, les normes légales, à ce moment-là, qu'on l'invite à respecter ces différentes normes.

Voilà, je crois que j'ai fait le tour.

J'ai dit que j'avais répondu à une interpellation de Monsieur Alonso du 16 juin 2014. Il y a une autre question qui avait été posée par rapport au vandalisme, puisque j'ai le micro, je profite de répondre à une ancienne question. Ça n'a pas été répondu lors de la dernière séance du Conseil général au pavillon des Mangettes, donc je



réponds aujourd'hui. Vous me posiez la question, en résumé, en substance, quels sont les cas de vandalisme à Monthey et quels est le coût pour notre collectivité publique, de ces différentes activités délictueuses de certains habitants de Monthey ou hors Monthey d'ailleurs, qui viennent saccager ou porter atteinte à nos structures publiques.

Alors j'ai demandé deux rapports, un à notre service des bâtiments et l'autre à la police, par rapport aux différentes interventions. Là, à nouveau, je propose, puisque c'est purement factuel et qu'on a les chiffres, de transmettre ces données à votre Secrétaire, qui intégrera le tout dans le procès-verbal. Mais, en résumé :

- en 2010, il y a eu 15 cas de dégradations sur nos bâtiments communaux, pour un montant total des dommages de 18'448 francs ;
- 2011, 8 cas, pour 16'100 francs, j'arrondis ;
- 2012, 10 cas pour un montant de 60'447 francs, il y avait un gros montant à Soluna, une grosse casse qui était intervenue ;
- en 2013, 14 cas, là aussi il y avait un gros montant, c'était 42'096 francs ;
- et en 2014, nous sommes actuellement à 10 cas, pour un montant de 18'300 francs.

Donc vous voyez des montants importants. Ce d'autant plus, j'aurais pu le spécifier, des montants qui sont faiblement récupérés. A nouveau je liste : 2010, montant récupéré, un peu plus de 2'000 francs ; 2011, 1'200 francs; 2012, 0 franc ; 2013, 4'100 francs et 2014, 1'600 francs. Vous voyez que la majorité, je dirais, des montants ne sont pas récupérés auprès des auteurs de ces actes, mais tout simplement sont annoncés à notre assurance, qui couvre le tout. Mais enfin, ce n'est pas une situation agréable, puisque vous pouvez bien imaginer que ça a des conséquences par rapport aux primes d'assurance.

La police donc nous a également fait un rapport, là ils se sont limités à 2013-2014, sur les interventions de notre police. Alors, on n'a pas les chiffres qui ressortent de ce tableau. Vandalisme, je veux pas dire tout en détails. Donc, il y a eu des mandats de répression, nombre de mandats de répression pour vandalisme en 2013, donc arrêté municipal pour l'occupation de parking, souillures et poubelles est de 23, pour un montant de 3'800 francs. Et pour l'année 2014, il y a eu 45 interpellations, pour un montant de 5'350 francs. Donc, vous voyez que le nombre de mandats de répression ont drastiquement augmenté en 2014 et on nous dit que la différence des mandats de répression entre ces 2 années est due à la volonté d'être plus répressifs en 2014, suite à l'augmentation des incivilités en 2013. D'ailleurs, vous voyez que les incivilités ont pour l'instant baissé, puisque c'est situation au 20 octobre 2014. On espère que c'est lié, donc le fait d'avoir été plus stricts, on a moins de vandalisme dans notre ville, ou d'incivilités. Mais voilà, sachez qu'on est vigilants, que ça a un coût. Je crois que votre question elle portait plutôt sur les bâtiments communaux, donc c'était plutôt la première partie qui était importante. C'est un coût qui varie d'années en années, mais qui est au minimum de 15 à 20'000 francs, et qui peut ascender jusqu'à 60'000 francs, c'était le cas en 2013.

Voilà, je crois avoir répondu à toutes les questions. Et donc comme promis, je passe la parole à Monsieur Moulin, pour la réponse de Madame Desponds.



Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments et Urbanisme

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Je tenais déjà à remercier Mme Desponds de m'avoir rappelé que ça fait bientôt 2 ans que je suis en place. Avec tout ce qui s'est passé, Lex Weber, LAT, postulats et j'en passe. Je vais peut-être juste dissocier les deux points que vous avez dit tout à l'heure. Le premier point, c'est l'aspect du fil rouge. On a commencé pas plus tard que cette après-midi avec ma Cheffe de service, pour élaborer une directive de service. Cette directive sera là pour garantir la suite, si d'aventure dans 2 ans je ne repasse pas certaines élections, du moins que le service serait utilisé par quelqu'un d'autre, au moins que les règles soient posées de manière pragmatique là-dessus. Il n'en demeure pas moins que la volonté que j'ai eu jusqu'à présent, c'est qu'on se rencontre régulièrement, afin qu'on puisse faire un état des lieux systématique de ce qui a été fait par rapport à votre postulat. Et systématiquement, toutes les personnes qui ont voulu investir dans notre ville pour tous les bâtiments de plus de 5 appartements, tous les investisseurs ont été rencontrés. Avec chacun d'entre eux, nous avons parlé chiffres, nous avons parlé prix de terrain, nous avons parlé de grandeur d'appartement, sans pouvoir aller non plus trop loin, parce que ça reste du droit privé. Mais systématiquement, cela a été fait. Il y a d'autres projets, je ne vais pas les énumérer ce soir, parce que j'ai promis à mes collègues que je ne ferai pas long, parce qu'en général quand je prends la parole, vous voyez ils sont déjà tous concentrés sur moi. Enfin bref, je reviens, ce que je vous suggère c'est qu'au mois de mai 2015, nous nous rencontrons à nouveau Mme Franz, Mme Desponds, moi-même et notre Cheffe de service, afin que je vous présente les résultats de cette directive, qui viendront avec d'autres explications et notamment pour un autre projet, dont avons brièvement parlé l'autre jour. Ça, c'est pour la partie pragmatique. Pour l'autre partie, qui est un tout petit peu moins pragmatique, c'est la demande sur les règlements communaux. Le RCCZ date de 2000, il a été validé. Vous savez que c'est un gros travail. Actuellement, je ne me sens pas tout à fait habilité à engager des deniers publics, sachant que le Grand Conseil verra le plan directeur cantonal courant de l'été 2017, selon les propres dires du service cantonal. Donc si c'est pour mettre en route tout un système qui sera remodifié par la suite, laissez-nous un peu de temps, on ira au fur et à mesure. Une des premières mesures qui avait été prise, ce sont les plans spéciaux, donc les plans d'aménagement détaillés ou les plans de quartier, de telle manière que la commune maintienne un certain contrôle dessus. Mais pour l'instant, il n'est pas question de changer le règlement communal, tel qu'il est. J'espère avoir répondu à vos questions. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Moulin. La parole est toujours à la Municipalité. Oui, Monsieur Rouiller.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, chers collègues,
J'apprécie avec beaucoup de bonheur le souci que vous vous faites pour le confort de la population montheyenne, c'est quelque chose qui me touche vraiment.
J'ai une première remarque concernant l'interpellation de Monsieur Pencherek, concernant ce qui s'est passé à la rue des Alpes. Effectivement, je constate



quelqu'un qui rigole déjà au fond de la salle, en l'occurrence celui que j'appellerai le petit Titi de quartier, c'est Monsieur Zwahlen, qui se fait un monstre plaisir, tous les mois, de parler de la police, avec des commentaires plus ou moins positifs, suivant qu'on soit d'un côté de la barrière ou de l'autre. En l'occurrence, cette dernière fois, c'était quelque chose d'un peu maladroit, puisqu'il était assis sur un banc en face du café des Alpes, et puis qu'il a pu constater tout ce qui s'était passé, que l'agent de police lui a expliqué de plus pourquoi il n'était pas intervenu avec le chien, puisque ce dernier était encore en formation et qu'il n'a pas le droit de l'utiliser pour le travail, si ce n'est que pour l'accompagner et l'habituer au travail de policier, au bruit et puis aux interpellations. En l'occurrence, cet article de Monsieur Zwahlen a donné quelque chose de positif pour la police, puisqu'il a été décidé aujourd'hui de proposer au Conseil municipal d'accepter que les véhicules d'intervention emportent avec eux une caméra frontale et dorsale. Ce qui fait qu'à partir de maintenant, tous les déplacements de la police municipale se feront avec un enregistrement de tout ce qui se passe lors de leurs interventions. Ces enregistrements perdureront 2 heures et puis, puisque la police fait ses interventions assez rapidement en l'espace de 3 à 5 minutes, je pense que la réservation des 2 heures sera amplement suffisante, permettra de reconnaître les personnes qui causent ces déprédations, qui narguent la police, et puis qui sont toujours les mêmes bien sûr, mais quand ils sont en groupe d'une vingtaine par rapport à un agent de police, je pense que c'est toujours assez délicat. En l'occurrence, je pense que cette proposition sera éminemment positive et puis pourra peut-être changer l'attitude de ces personnes et le confort de la population montheysanne.

Pour ce qui concerne le bruit, Monsieur Oberholzer, on a une possibilité, c'est d'interpeler les véhicules qui font trop de bruit, de les envoyer immédiatement accompagnés par la police, à St-Maurice pour une expertise. Le problème, c'est que ces véhicules en général, quand ils sont en expertise normale, ont des pots d'échappement, des aménagements, des jantes, qui sont reconnus comme tels, ce qui n'empêche pas que dans l'heure qui suit, elles sont redevenues à leur état antérieur, c'est-à-dire qui ne répondent pas aux normes. Ce qui ne nous empêche pas de les amender, mais il faut vraiment les avoir sur le fait. En l'occurrence, j'ai pu constater pas plus tard que la semaine passée à proximité de la patinoire, des personnes qui faisaient des rodéos avec des motos, c'est un peu le kilomètre lancé. Mais comme j'étais en civil, ça ne m'a pas empêché de relever le numéro de plaque en civil et puis d'inventorier ces gens. On va peut-être recommencer à patrouiller aussi avec des agents de police en civil. On en est tout à fait conscients de ce problème. Ça me gêne autant que vous, je suis certain.

Juste un petit rappel, pour les papas qui accompagnent les enfants dans les écoles, on a aménagé, surtout à l'Avenue de l'Europe, aussi pour les mamans pardon, une possibilité de dépose. Je vous rends attentifs, c'est interdit de parquer. J'ai constaté aujourd'hui encore, en me rendant au travail, qu'il y a des voitures qui étaient parquées de dépose. C'est pas 40 francs d'amende, c'est bien plus élevé, alors informez votre entourage, de façon que le confort de toutes ces personnes qui s'arrêtent, déposent des enfants, ne soit pas gêné par des stationnements.

Monsieur Mani, je crois que toute à l'heure vous êtes intervenu, pour la taille des arbres. Alors, la police surveille ça. On a fait l'année passée paraître, dans le bulletin officiel, l'article qui précisait exactement les prérogatives de la loi. On l'a fait premièrement pour les services internes de la Municipalité, parce qu'il est bien clair qu'on ne peut pas exiger d'un privé ce que la Municipalité ne fait pas elle-même. En



l'occurrence, il y a un suivi de la police, il y a pas mal de privés qui nous interpellent également. Autant que possible, on est très attentifs à ça. Vous savez aussi bien que moi, que la végétation elle se développe, cette année particulièrement puisque c'était humide, assez rapidement. Les gens, je redis tout le temps, on entend quand on coupe un arbre, mais on entend pas pousser la forêt. En l'occurrence, ne s'aperçoivent pas que tout d'un coup, leur haie s'est largement déployée sur le domaine public. Pas plus compliqué qu'au départ de la route de Choëx, à côté de la Vièze des Cheneys, on a un problème. En l'occurrence c'était une dame qui habitait dans la maison qui taillait ses arbres, maintenant elle est malade. Et puis quand on lui a demandé comment ça se passait, elle a dit « mais je l'ai toujours fait à bien plaisir, c'est pas chez moi, c'est sur l'Etat du Valais ». Alors on a interpellé l'Etat du Valais, qui eux, découvrent que c'est à eux à entretenir ce truc, mais ça fait bientôt une année que c'est en l'état. En principe, les brigades de police, quand elles remarquent cet état de fait, elles ont un imprimé qui est à disposition, le glissent simplement dans la boîte aux lettres en évoquant le souci, en demandant aux gens de se mettre en ordre. Mais oui, vous avez tout à fait raison, je le constate à longueur de journée, d'autant plus si vous avez un véhicule haut, comme un car, tout particulier. Vous remarquez sur la route de Choëx, bientôt les cars ne se croisent plus, ça devient vraiment problématique. Si vous mettez encore des obstacles naturels, ça amène encore d'autres soucis.

Madame Matthey, je pense que la police amende également la nuit. Faites attention, si vous avez un véhicule, de rester malgré tout la législation. Je relève le problème que vous avez soulevé, soit à la rue du Bourg, soit tout l'entourage de votre région. L'histoire des moloks, c'est gênant, mais je pense quand même que c'est quand même aussi une partie des gens du quartier qui font ces déprédations. J'ose pas m'imaginer que des gens qui habitent aux Semilles viennent en-haut porter leurs déchets vers le molok de la rue de la Tour, plutôt que de les amener à la déchetterie. Voilà, je rappellerai également à la police de faire des rondes et puis autant que possible de surveiller s'ils arrivent à constater. Mais, c'est un problème de réciprocité, de respect des personnes les unes par rapport aux autres. J'espère avoir répondu à votre question et reste toujours à votre disposition. Merci pour votre intérêt.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. La parole est toujours à la Municipalité. Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux publics, Mobilité et Environnement

Madame Matthey,

Je profite de terminer ce que mon collègue M. Rouiller a entamé concernant ces déchets. Le phénomène que vous avez vécu, malheureusement on le vit ailleurs à Monthey, il a un nom, c'est un anglicisme, ça s'appelle du « littering ». Et encore, à Monthey, je crois que c'est dans une moindre mesure, puisqu'on n'est pas encore soumis à une taxe au sac. Et vous l'avez déjà certainement entendu et lu, pour nos voisins vaudois qui y sont passés, c'est le premier effet malheureusement visible de ce genre d'incitation aux taxes. Et pourtant, le règlement communal existe. Les informations sont divulguées, il y a un mailing qui est envoyé chaque année, avec le calendrier de notre déchetterie, qui est ouverte 6 jours sur 7. C'est quand même une prestation qu'on ne retrouve pas dans les communes environnantes. Les nouveaux habitants sont sensibilisés. On a un budget récurrent d'à peu près 80'000



francs par année, pour améliorer encore et densifier ou rénover les parcs de moloks. Que faire, me direz-vous ? Aujourd'hui, nous avons, j'ai demandé à mon service en début d'année, d'améliorer dans la mesure du possible, la communication visuelle, avec des pictogrammes, un petit peu plus visibles, un petit peu plus repérables et au goût du jour. Nous avons envisagé, et c'est toujours ouvert, d'assermenter certains des collaborateurs de la voirie. Ça existe dans beaucoup de communes aujourd'hui. Parce qu'aujourd'hui, même si on prend quelqu'un sur le fait, on ne pourrait pas, il n'y a que la police qui peut intervenir, ou alors sur la base d'une dénonciation. Mais c'est quelque chose que malheureusement, je dis bien malheureusement, on envisage aujourd'hui. Et puis, nous étudions aussi la mise sur pied d'une équipe d'astreinte de la voirie les dimanches. Aujourd'hui, elle intervient quand il y a les grandes manifestations, Carnaval ou autre ou des manifestations ponctuelles, comme la Fête de la bière, des choses comme ça, les Schubertiades. Mais sinon, vous savez qu'une heure travaillée le dimanche, ben ça en coûte 2, donc on peut pas se permettre aujourd'hui au niveau budgétaire à la commune d'avoir une équipe d'astreinte tous les dimanches. Mais, c'est aussi quelque chose sur lequel nous plançons.

Voilà pour terminer, moi je vous dirais encore un constat : c'est pas la ville qui est sale, c'est les gens qui sont sales. Pas plus tard que ce matin, l'un de mes collègues m'a envoyé une photo, devant la pharmacie Raboud, quelque chose de dégoûtant, ça s'est passé visiblement pendant le week-end. J'ai mesuré sur le cadastre, il y a exactement 34 mètres jusqu'au prochain molok, qui est en face du Compte-Vert. Et pourtant ça avait l'air d'être une belle fête, il y avait des cartons de traiteurs, ça a dû se passer dans le bâtiment-là. Mais voilà, c'est les gens qui sont sales, c'est malheureusement un constat. Mais, sachez qu'on y travaille, qu'on a quand même des moyens pour y arriver.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. La parole est toujours la Municipalité. Monsieur Eric Borgeaud.

Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et Formation professionnelle

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame Baillif Métrailler, J'aimerais ici apporter des réponses à vos questions complémentaires formulées lors de la dernière séance du Conseil général et ceci concernant les prix des transports pour les écoles. Je peux vous confirmer que l'augmentation des prix des transports est généralisée, elle ne concerne donc pas que les écoles. Cette augmentation est régulière et se répercute sur l'ensemble des utilisateurs. Ces augmentations sont justifiées pour compenser les besoins en termes d'infrastructures et d'investissements des compagnies de transport. Ces tarifs sont mis en place au niveau suisse par un organisme spécifique. Les TPC en particulier ne font donc que reporter des directives obligatoires. Vous comprendrez ainsi que la marge de manœuvre est inexistante, puisque la majorité des courses se font avec l'abonnement et donc lors de courses régulières. Pour des courses spécifiques, les TPC sont également sollicités, car assurant la majorité de nos transports, l'organisation s'en trouve fortement facilitée. Il faut préciser que les écoles font également appel aux entreprises Taxiphone et Closillon Tour entre autres, pour des dessertes particulières, comme pour Choëx, Chemin des Carrières et le Centre pédagogique spécialisé. Pour conclure, il faut prendre en considération que si les courses se font effectivement avec un abonnement, celui-ci est nécessaire chaque



année pour les élèves et que les besoins, les variations et les prévisions sont difficiles à estimer avec précision lors du budget, pour des dépenses parfois effectives presque une année plus tard, avec une nouvelle année scolaire. Voilà les éléments que je peux vous apporter en complément. Merci pour votre attention et je reste à votre disposition. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. La parole est toujours à la Municipalité. Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux publics, Mobilité et Environnement

Voilà, on va essayer de faire assez vite. On a souhaité simplement faire une information, tout à fait synthétique, sur un des sujets qui sera abordé lors de notre prochaine rencontre ici, c'est-à-dire lors de la séance du budget du 15 décembre. Pourquoi je souhaitais simplement en parler ce soir ? D'une part, parce qu'on en a déjà parlé ici-même lors du budget 2014 et puis la dernière fois que nous nous sommes vus au pavillon des Mangettes, il y a eu plusieurs questions concernant cette mise en oeuvre d'une deuxième ligne de bus urbain. La deuxième raison, c'est que j'ai été sollicité par plusieurs d'entre vous, que ce soit directement dans la rue ou par courrier, concernant des bruits qui courent. Et puis la troisième, c'est qu'on a une double échéance, la première je viens de vous la donner, c'est le budget 2015, c'est vous qui déciderez ou non de me donner les moyens de la mise en oeuvre de cette deuxième ligne et puis la deuxième échéance qu'on a, c'est l'horaire officiel suisse, l'horaire CFF, qui bascule le 14 décembre, donc ça se fait jamais en début d'année mais en fin d'année civile, donc c'est le 14 décembre prochain. Donc ce sera quasiment deux décisions simultanées.

Donc, de quoi on parle aujourd'hui depuis le début 2012 ? Vous connaissez ces fameux bus blancs, qui sillonnent la ville de Monthey, mais également l'agglomération de Collombey. Vous avez ici uniquement la boucle qui nous concerne, donc c'est une double boucle, mais c'est un sens unique, on a un seul bus qui tourne pour une cadence d'environ 30 minutes, ce qui nous donne à peu près 54 courses par jour. Et puis en complément de ce service, nous avons le Publicar, dont nous parlerons un tout petit peu plus tard, donc c'est une prestation, un service à la demande. Donc, aujourd'hui, vous voyez un petit peu le sens de ces flèches bleues. Si vous êtes aujourd'hui au Tronchet, et puis que vous voulez aller aux Aunaires, et bien vous allez faire tout le tour de la ville, vous allez faire la boucle et puis on va vous déposer aux Aunaires en arrivant à la station juste avant les centres commerciaux. C'est un petit peu le désavantage du concept qui a été mis en oeuvre aujourd'hui.

La demande aujourd'hui, ce fameux Publicar, donc pour vous donner un ordre de grandeur, en 2013, c'est à peu près 6'000 clients qui ont été transportés. Le bus urbain, pour sa part, c'est environ 80'000 clients par année. Et puis le secteur Choëx, et il concerne environ 750 clients par an, ça veut dire 10% du Publicar, mais ça veut dire 1% de tous les transports urbains de la ville. Vous voyez ces points bleus, c'est les endroits où le Publicar charge des clients avec leur importance en fonction de leur diamètre. Ce qui est assez intéressant, c'est que les points les plus fonnés, c'est les endroits qui sont inclus dans la desserte du bus urbain. Donc 22%



des gens qui appellent le Publicar sont dans la zone desservie aujourd'hui par le bus urbain. C'est une information, un paramètre, assez important.

Les objectifs de ce cahier des charges que nous avons fait. Vous vous souvenez, vous nous avez octroyé lors du budget 2014 un montant pour une étude, c'est vraiment quelques slides d'un énorme dossier que je vous montre ce soir.

Nous voulions :

- Optimiser le réseau, pour mieux répondre à différentes origines et destinations.
- Remplacer le transport à la demande.
- Améliorer les correspondances rail-bus, ça veut dire les correspondances avec nos deux gares.
- Améliorer la couverture du réseau urbain, bien évidemment.

Quelles contraintes nous avons ? C'est un maximum de deux véhicules, tout simplement pour une question financière, mais aussi pour une question de capacité de nos rues actuellement et même dans le futur. Pourquoi ? Parce que nous n'avons pas de voies dédiées aux transports publics, comme elles existent dans certaines agglomérations que vous connaissez. Donc un moment ou l'autre, on est limités, on ne pourrait pas multiplier le nombre de ces bus qui tournent, on serait confrontés à d'autres saturations. Nous voulons maintenir cette cadence à la demi-heure. Pourquoi ? Parce que le 90 ou le 95% des courses qui arriveront dans nos 2 gares arrivent sur le départ d'un train. Et puis, nous voulons, comme je viens de le dire, que les 2 lignes continuent à desservir nos deux gares ferroviaires.

Très rapidement, nous sommes partis d'une quinzaine de variantes, pour en retenir 4, c'est simplement des concepts. L'un pourrait être une boucle, c'est ce qui existe aujourd'hui, il pourrait y avoir deux boucles, il pourrait y avoir des lignes non traversantes et puis ce qu'on appelle le concept 3, tout à droite, ce sont des lignes traversantes.

Vous voyez qu'il y a certains critères, qui ont été notés avec des pondérations. On a jugé :

- L'attractivité, donc le temps de parcours pour éviter un maximum de détours.
- La couverture du territoire, avec un maximum de quadrillage de la ville, de la zone de plaine notamment.
- Le choix des terminus, pour éviter des transbordements, aujourd'hui il n'y en a qu'un, c'est au niveau des centres commerciaux.
- Et puis, une meilleure exploitation des cadences, donc comme je vous l'ai dit tout à l'heure, avec cet objectif de 13 à 15 minutes, puisqu'aujourd'hui nous avons, les bus vont tourner dans les deux sens, c'est la grande différence par rapport à la ligne qui a roulé pendant ces 2 ans.

Voici donc ce qui sera proposé, c'est deux lignes avec deux bus. Vous devinez peut-être en arrière-plan des cercles gris foncé, c'est des rayons de 300 mètres. Et ça veut dire qu'aujourd'hui l'ensemble du centre-ville de la zone, je dirais, la plus densifiée, y compris celle des centres commerciaux et de l'ensemble des



commerces, possèdent un arrêt de bus urbain à 300 mètres. D'accord ? Encore une fois, on parle d'une desserte de plaine.

Nous avons pu, et c'était aussi un souhait, rajouter des arrêts. Il y en a 6 nouveaux que vous voyez ici, donc :

- C'est Trolietta, il y en avait déjà un dans l'Avenue de la Gare avant.
- Il y en aura un sur la Place centrale, cette demande qui était assez récurrente.
- Il y en a une nouvelle au stade. Il y avait actuellement déjà celui qui est au-delà du pont, donc vers le bâtiment des services industriels, mais il y en aura un en face du stade. Pourquoi ? Puisque vous avez vu qu'on travaille actuellement, ce sera fini dans un mois, sur la Place d'armes qui sera complètement terminée, avec une jolie offre pour du parking longue durée.
- Il y en a un, et c'était une demande même je crois de plusieurs d'entre vous ici dans la salle, au niveau du Home des Tilleuls
- Et puis deux arrêts, plutôt à vocation scolaire, même si ce n'était pas le cahier des charges initial, on en avait déjà parlé ici l'année passée du bus urbain, puisque c'est les TPC qui ont le mandat de transporter nos enfants et nos élèves, mais il y aura quand même deux arrêts, l'un au Reposieux et puis l'autre au niveau de l'Avenue de l'Europe.

Voilà, un petit peu, dans ces nouveautés.

Pour terminer, la variante retenue, elle permet de satisfaire les objectifs que nous nous étions fixés, ça veut dire améliorer ces correspondances rail-bus, améliorer cette couverture du réseau urbain. Il faudra bien évidemment des mesures d'accompagnement. D'une part, communiquer mieux la desserte du coteau de Choëx, parce que je vous rappelle quand même qu'il existe aujourd'hui des lignes TPC, avec des horaires réguliers, publiés sur l'horaire officiel suisse des CFF, avec un renforcement des courses au moment des périodes scolaires et des horaires scolaires. Il y aura l'aménagement d'un arrêt pour 3 bus aux centre commerciaux de Collombey, ça veut dire qu'on peut imaginer que les deux bus de Monthey plus celui de Collombey se trouvent en même temps pour le transbordement, ceci sans casser les flux de la route cantonale et une perte de temps. Donc, ça c'est déjà quelque chose qui est en route, et qui est réglé avec les propriétaires, avec la commune de Collombey. Aménager les nouveaux arrêts que je viens de vous énumérer ici, et puis la modification, l'adaptation de certains arrêts actuels, des déplacements, notamment maintenant en fonction des nouveaux aménagements, de la Petite ceinture par exemple et de certains aménagements urbains.

Voilà un petit peu, dans les grandes lignes, ce dont je voulais vous parler. Encore une fois, le moment décisif et crucial sera le 15 décembre prochain, mais je voulais déjà un petit peu ouvrir la discussion. Sachez encore qu'entre 2012 et 2013, on a enregistré sur le bus urbain de Monthey une augmentation de 18% des passagers, et c'est même plus marqué encore chez nos collègues de Collombey, puisqu'ils ne sont juste pas à 30%. Donc la demande, même s'il y a eu quelques remarques ici dans la salle, que ces bus étaient parfois peu fréquentés, la demande est là, les courbes elles montent et ça veut dire qu'on répond clairement à une attente.



Voilà un petit peu. Je ne sais pas si déjà à ce stade il y a des questions, mais encore une fois je crois que ce n'était pas l'objet. C'était simplement une information que je souhaitais vous donner. C'est une alternative au trafic local, c'est une nouvelle option pour le transport scolaire comme ça a été souhaité dans cette salle et puis surtout, peut-être pour regarder encore plus loin, on va dans le sens de synergies avec les autres lignes régionales, le bus urbain de Collombey, mais également le futur réseau interurbain du côté d'Aigle, Ollon et de l'est vaudois, et en vue également de la modification du tracé de l'AOMC. Voilà, moi j'en ai terminé à ce stade et on reparlera.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal, ainsi qu'à la Municipalité pour ses nombreuses réponses. La parole est de retour au Conseil général. Est-ce qu'elle est demandée ? Oui, Madame Desponds.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Oui, j'aurais juste aimé savoir pour quel motif aucun des deux bus ne descend jusqu'aux Ilettes. C'est quand même une zone qui est assez peuplée, qu'on envisage de peupler plus. Il y a deux bus qui s'arrêtent tout près, mais aucun n'y va. Il y a beaucoup d'enfants aussi qui vont à l'école.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Desponds. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Pencherek.

Intervention de M. Jeff Pencherek (PLR)

Alors, j'ai une question directement à Monsieur le Président de la Ville. Où sont les mesures prises contre ce journaliste de pacotille, qui publie dans un journal fort respectable, trop régulièrement des bobards ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Pencherek. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Mani.

Intervention de M. Jean-Bernard Mani (PLR)

Petite question simple, donc bye bye le Publicar ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Mani. La parole est toujours au Conseil général. Madame Bezat.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Oui, j'aimerais d'abord remercier M. Cottet pour cette présentation, que j'ai trouvée pour ma part très intéressante. Ça aurait peut-être été bien de l'avoir à l'ordre du jour, on aurait juste pu déjà préparer quelques questions. Ma question là concernant ces bus, vous avez parlé d'une cadence aux 30 minutes. Qu'est-ce que vous pensez au niveau de la plage horaire qui sera couverte par ces bus, à quelle heure du matin, ils commencent et puis surtout à quelle heure du soir en fait il y aura encore des dessertes ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Bezat. On va peut-être prendre une autre question sauf erreur. Oui, Madame Matthey.



Intervention de Mme Françoise Matthey (EPM)

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais juste revenir sur mon intervention. J'estime que vous m'avez apporté des réponses qui n'en sont pas. J'entends ça comme « c'est une fatalité, ma foi on ne peut rien faire ». Je rappelle que ces deux rues sont vraiment indiquées interdiction de stationner, je vois pas pourquoi on ferme les yeux sur des stationnements sauvages, parce que c'est tous les jours, sans exception. Autrement, je voudrais dire que je n'ai pas seulement parlé du dimanche en ce qui concerne les dépôts des poubelles, malheureusement c'est toute la semaine. Et puis, vous ne m'avez pas répondu quant à la possibilité de mettre une poubelle dans le parc qui jouxte la Maison du Sel. Je déposerai donc mon intervention comme une question écrite et je vous remercie de bien vouloir m'y répondre un peu plus clairement. Merci beaucoup.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Matthey. Je vous propose de prendre toutes les questions par rapport au bus urbain, et puis après on revient par rapport à la Municipalité. Oui, il y a encore une question sur le bus urbain, Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Enfin, c'est plus spécifiquement pour les TPC et le coteau de Choëx. Parce que vous avez dit qu'il y a suffisamment de bus, mais c'est surtout en période scolaire uniquement. Dès qu'il y a des vacances, il n'y a plus beaucoup de bus et il y a la problématique des apprentis qui eux n'ont pas de vacances scolaires et n'ont pas de bus pour pouvoir se rendre sur leur lieu d'apprentissage. Il y a aussi une très forte augmentation sur le coteau et on n'a pas vu de changement d'horaire au niveau des bus. Et puis, maintenant qu'on a déplacé le cimetière aussi à Choëx, c'est pas les personnes âgées qui vont marcher jusque là-haut je pense avec difficulté, ce serait bien d'y penser aussi.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Franz. Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport au bus urbain dans la salle ? Non. Monsieur Cottet, je vous laisse répondre à ces différentes questions.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux publics, Mobilité et Environnement

Donc peut-être, Madame Franz. Je n'ai pas dit qu'il y avait assez, j'ai dit qu'il existe aujourd'hui une desserte officielle par les TPC, qui est renforcée aux horaires scolaires. Sachez quand même, pour savoir de quoi on parle, le Publicar aujourd'hui concerne 750 transports par année sur le coteau de Choëx, qui concernent une quinzaine de personnes uniquement. On sait même l'âge de ces personnes. Donc, c'est extrêmement confidentiel. Et ces personnes vont toujours aux mêmes endroits. C'est identifié comme des lieux, je dirais, publics, Hôpital, Malévoz, Tilleuls et autres. On connaît maintenant le profil de ces personnes qui sont les utilisateurs récurrents. Donc c'est pas des apprentis, ça je peux déjà vous le dire clairement. On sait aujourd'hui comment on doit s'occuper des apprentis sur le coteau. Donc aujourd'hui, pour répondre à votre question, puis ça va aussi peut-être dans la question de M. Mani, oui le 14 décembre, le service du Publicar prend fin. Nous arrivons au terme des 3 ans du contrat, contrairement à nos collègues de Collombey, qui ont cassé le contrat assez rapidement, il y a plus d'une année



maintenant. Nous avons dit que nous prolongerions jusqu'au terme, jusqu'à ce mois de décembre. Et puis, dans la même période, nous allons proposer une autre alternative, ce dont je vous parle ce soir. Concernant une alternative au Publicar, il y a plusieurs voies qui sont imaginées. La plus sérieuse je dirais, c'est une option de transport pour ces zones non desservies par le bus urbain dans sa nouvelle version, ça veut dire essentiellement le coteau, mais il y a aussi le coteau sous l'hôpital et dans la région de Malévoz. Ça pourrait se faire par le biais d'un partenariat public-privé, et le moyen peut-être le plus simple qui existe aujourd'hui, c'est de donner des cartes de réduction pour les personnes, pour des ayants droit, qui peuvent être par exemple des gens qui touchent une rente AI, qui sont à l'AVS, qui touchent une rente complémentaire, parce que c'est surtout ces gens-là qu'on a identifiés comme utilisateurs actuels du Publicar. Et ça c'est un moyen très simple à mettre en oeuvre et qui existe déjà dans d'autres communes. Sachez qu'il n'y a plus une ville en Valais qui a recours aujourd'hui à ce service du Publicar, dont la course, je vous le dis quand même, nous coûte 22,70 francs par trajet et par tête de pipe, donc c'est quand même un moyen assez luxueux qu'aujourd'hui dans la situation budgétaire dans la commune on n'a plus envie, on n'a plus les moyens de s'offrir.

Concernant la question des Ilettes, on a fait un scénario avec un rebroussement dans le giratoire des Ilettes. C'est une demande qui a été faite aussi par certaines industries, par les ateliers St-Hubert notamment aussi. On pourrait aujourd'hui, je l'ai dit toute à l'heure, le passer par les poils, mais il y a plus aucune marge de manoeuvre dans le reste de la ville. C'est une règle de 3, si vous déplacez un des pions sur la carte que je vous ai mise là, on a un effet corollaire sur la plupart des autres. Donc, c'est pas nous qui avons fait ça, je vous le dis quand même, c'est des professionnels aguerris qui font ça dans toute la Suisse. Ils ont fait des tableaux je vous dis, on a un dossier qui fait plusieurs kilos et puis cette hypothèse elle a été étudiée. La porte n'est pas fermée et on sait, on est bien conscients, que notre réserve de zone industrielle, elle est du côté des Ilettes. Et c'est probablement déjà, je m'engage pas, mais l'année prochaine, que s'il y a un premier arrêt supplémentaire de ce que je vous montre là, il sera du côté des Ilettes c'est clair. D'une part, il faut un giratoire, parce qu'il faut une place de rebroussement, il faut une place de chargement. Mais aujourd'hui, on n'a pas, on aurait dû le faire au détriment d'une autre zone dans le centre-ville.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. C'est sur le bus urbain ? Madame Desponds.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Je suis quand même un peu surprise, quand on voit que les deux bus sont parallèles pendant un moment, donc on peut changer de bus visiblement, pis qu'on a les deux bus qui arrivent dans les centres commerciaux à Collombey, pis qu'on n'en a pas aux Ilettes par exemple. Je me dis qu'on pourrait peut-être raccourcir un sur Collombey et puis le rallonger sur les Ilettes.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux publics, Mobilité et Environnement

Mais on peut aller tout, on peut aller devant l'école de Choëx, on peut aller au cimetière de la Berclaz. On a tout étudié. On en a fait des dizaines. Je vous dis ça se fera au détriment de quelque chose d'autre. Et puis l'endroit où vous avez des croisements, notamment les centres commerciaux, ben les statistiques sont assez



éloquentes, c'est ici qu'il y a le plus de montées et descentes des bus. Donc on voit où est la demande également.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Je passe la parole maintenant à la Municipalité pour les autres questions. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui, merci Monsieur le Président.

J'ai été interpellé effectivement par M. Pencherek. Je pars du principe que c'est une question plus de bistrot que de discussion extrêmement intéressante du style bus urbain, donc j'y répondrai pas vraiment. Qu'est-ce que vous voulez que je réponde ? Je vous laisse seul maître de vos propos, ce n'est pas des termes que j'ai entendu dire. Voilà, je ne sais pas exactement où vous voulez en venir, soit vous complétez votre question, soit je ne vois pas de réponse précise à cette interpellation.

Madame Matthey, on prend note effectivement que vous avez déposé une question écrite. Je ferai juste pour anecdote une petite remarque. Il y a deux semaines, j'ai été interpellé, en me demandant d'enlever une amende qu'on avait mise à la rue du Bourg, parce que la personne trouvait inadmissible en tant qu'habitante là, qu'elle n'ait pas pu se mettre sans recevoir une amende. Donc, vous voyez que la police intervient quand même. C'est juste pour vous dire que c'est pas aussi simple que ça. Mais, effectivement, on vous laisse déposer la question écrite, pour que vous puissiez avoir une réponse plus précise lors d'une prochaine séance.

Merci Monsieur le Président. Merci Mesdames Messieurs.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. La parole est au Conseil général. Madame Bezat.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Si Monsieur Cottet pouvait juste répondre aussi à ma question concernant les plages horaires d'utilisation de ces bus. Et puis j'en rajoute juste une. Excusez-moi. Vous avez parlé de 80'000 clients par an. Vous entendez quoi ? Les tickets en fait, les courses ?

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux publics, Mobilité et Environnement

Oui, c'est les courses. Concernant les horaires, très honnêtement, là je peux pas vous répondre. Ce que je sais, c'est que la grille elle a été faite en sens inverse, ça veut dire qu'elle est partie sur les correspondances ferroviaires, comme je vous l'ai dit, que ce soit au niveau de l'AOMC ou de la Ligne du Tonkin. Et puis que sur cette énorme grille, qui concerne une journée lambda, il y a un bon 90% des bus qui vont arriver pour que les gens puissent descendre, sans avoir à courir et sauter dans la correspondance qu'ils voulaient attraper, voilà. Mais alors vous dire à quelle heure est le premier bus et à quelle heure est le dernier, comme ça je ne sais pas.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Je crois qu'il y a une dernière question. Monsieur Ribeiro.



Intervention de M. Antonio Serge Dias Ribeiro (EPM)

Déjà bonsoir à tous,

Voilà moi c'est une question de sécurité. On parle beaucoup de sécurité, on met des radars, c'est super. Moi, c'est au niveau passage à niveaux avec les enfants et les voitures, vers l'autoroute et puis l'autre passage à niveaux qui se trouve vers le Tronchet. Je vois tous les jours, que ce soit pour la rentrée des classes, sorties des classes, des monstres bouchons de voitures, monstre attente, on va de 7 à 18 minutes d'attente, pis c'est des enfants parmi les voitures. J'ai vu des enfants, des adolescents, des personnes, se faire toucher par des rétros. On était obligés aussi de se tirer vers les rails pour laisser passer les voitures. C'est vraiment un réel danger. Alors je ne sais pas si il y a quelque chose qui a été prévu, mais il faudrait vraiment y penser et pour moi c'est prioritaire, parce qu'il ne faut pas attendre qu'il y ait un drame. C'est tout.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Ribeiro. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui Monsieur Ribeiro, effectivement, c'est un dossier qui revient depuis fort longtemps, puisque j'ai fait sous forme d'anecdote lors de la journée des nonagénaires, une petite remarque par rapport à un PV que j'ai pu lire en 1924, donc il y a 90 ans, où l'on avait déjà des remarques formulées par le Conseil municipal quant au passage à niveaux devant la gare CFF, donc vous voyez que ça ne date pas d'hier. Mais effectivement c'est un problème, un problème qui revient fréquemment. Il faut savoir, vous avez cité deux passage à niveaux, Clos-Donroux, il est voué à disparaître avec le déplacement de la ligne AOMC, puisque le fait de mettre la ligne AOMC le long de la voie CFF impliquera une fermeture du passage à niveaux, ça a été estimé, de 42 minutes par heure. En d'autres termes, il est totalement inutilisable et ça accélère, je dirais, la réflexion quant à un passage sous voies à cet endroit, ou de manière déplacée, peu importe, mais pour accéder depuis les Aunaires jusqu'à la rue de France. Le deuxième passage à niveaux, il faut savoir qu'il y a quelques années, il y a eu concours d'aménagement de la Place de la Gare, c'était clairement défini par l'ancien Conseil municipal, que ce passage à niveaux au niveau routier devait être supprimé. Mais comme Clos-Donroux, on devait garder un passage sous-voies pour mobilité douce, que ce soit cyclistes et piétons. Donc, c'est dans ce sens-là que l'on poursuit nos études. Il faut savoir que ça dépend évidemment des CFF. La Gare de Monthey est l'une des 4 dernières gares à ne pas avoir été rénovée avec les nouvelles normes de sécurité, normes de distances des quais. Et tout simplement les CFF attendent le feu vert de la commune de Monthey, parce qu'ils disent eux : « nous, on n'investira pas en tout cas dans un passage à niveaux aussi dangereux ». Donc, c'est un passage sous voies et vu la configuration des lieux, ce sera un passage pour mobilité réduite, donc c'est des discussions que l'on a avec les CFF, qui durent, qui je l'espère s'accéléreront avec le dossier de l'AOMC, puisque vous savez qu'il y a un grand qui devrait être réalisé à cet endroit et sera intégré également le passage à niveaux. Mais pour l'instant, c'est vrai qu'on est conscients, c'est un passage difficile, pas forcément avec le lien avec le train, mais entre piétons et véhicules, parce qu'il n'y a pas de piste dédiée directement à la mobilité douce et aux piétons. Et c'est vrai que ça pose un problème. Dieu merci, pour l'instant il n'y a rien eu. Mais il faut effectivement qu'on règle le problème et le problème, c'est tout simplement par la suppression de ces deux passages à niveaux.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Oui, Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux publics, Mobilité et Environnement

J'ai trouvé la réponse pour Mme Bezat, comme ça on est quitte d'en parler la prochaine fois. Donc c'est 5h30-19h30 pour les lignes 1 et 2.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Nous arrivons au terme de cette séance du Conseil général. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les Chefs de groupe, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Merci encore d'apporter toutes vos interventions écrites à notre Secrétaire, et principalement les questions posées dans les divers. Il est exactement 22h02. La séance du Conseil général est levée. Bonne soirée à tous !

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Laetitia Besse